

L'Écho

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITE DE MONTARNAUD

Le budget Municipal 2014

Dossier : le point sur les écoles

Les délibérations du Conseil Municipal

La Rouvière

Les 30 ans du Restos du Coeur

Le nouveau site internet

La vie associative

Meilleurs Vœux pour 2015 !



Ville de Montarnaud

N° 6 - Janvier / Décembre 2014

Sommaire

| | |
|-----------------------------------------------|----|
| <i>Voeux 2015</i> | 3 |
| <i>Le mot du Maire</i> | 4 |
| <i>Le budget Municipal 2014</i> | 6 |
| <i>Dossier : Le point sur les écoles</i> | 9 |
| <i>Les délibérations du Conseil Municipal</i> | 16 |
| <i>Les voiries</i> | 20 |
| <i>La Rouvière</i> | 21 |
| <i>Le nouveau site internet</i> | 22 |
| <i>Remise des trophées de la ville</i> | 24 |
| <i>Les 30 ans des Restos du Coeur</i> | 25 |
| <i>Vie associative</i> | 26 |
| <i>État civil</i> | 29 |
| <i>Contacts utiles et pratiques</i> | 30 |



Ville de Montarnaud

Mairie

80, avenue Gilbert Senes
34570 Montarnaud
Tél : 04 67 55 40 84 / Fax : 04 67 55 52 65
Lundi : 8h30 à 12h et 16h à 19h
Mardi : 8h30 à 12h
Mercredi : 8h30 à 12h et 16h à 18h
Jeudi : 8h30 à 12h
Vendredi : 8h30 à 12h et 16h à 18h
Permanence des Elus :
M. le Maire : tous les jours sur rendez-vous
Elu(e)s : Samedi 9h30 sur rendez-vous
Permanence Affaires Sociales :
Vendredi 14h à 16h
Permanence Urbanisme :
Mardi et Jeudi matin sur rendez-vous

Police Municipale

Tél. : 04 67 59 13 53

Bibliothèque Municipale

Tél. : 04 67 55 48 16
Mardi : 16h30 à 18h30
Mercredi : 9h à 12h et 14h à 18h30
Vendredi : 15h à 18h30
Samedi : 9h à 12h.

Espace Multimédia Municipal

Tél. : 04 67 55 75 35
Mercredi : 10h à 12h *sauf le 1^{er} mercredi du mois*
Mercredi (jeunesse) : 16h à 18h
Vendredi : 16h à 18h
(14h à 16h : demandeur d'emploi)
Samedi : 10h-12h

Service Jeunesse Municipal

Tél. : 04 67 55 75 68
ALSH « Les Ouistitis » : 04 67 55 48 82
Mercredi et vacances scolaires : 8h à 18h
ALSH « Les Katchouks »
Mercredi et vacances scolaires : 8h à 18h
Salle des Jeunes
Mercredi : 14h à 18h - Vendredi : 17h à 23h
Vacances scolaires : 9h à 18h

Réseau Information Jeunesse

Tél. : 04 67 55 75 68

Site Internet Municipal

www.montarnaud.com
service.communication@montarnaud.fr



Meilleurs Vœux pour 2015 !

L'année 2014 vient de s'achever, que vive 2015. L'équipe du Conseil Municipal tient à vous présenter tous ses meilleurs vœux. Que cette nouvelle année soit une grande année pour vous tous, pour votre famille, pour vos amis. Qu'elle vous apporte sérénité, plaisirs et bonheur. Et qu'elle nous évite les épisodes climatiques éprouvants que nous avons connus récemment.

Nous souhaitons également à notre commune de continuer à connaître un développement harmonieux, qui assure un logement de qualité pour toutes et tous, jeunes et moins jeunes, dans un environnement préservé. Nous souhaitons également que les efforts que nous faisons en termes d'emploi, via les clauses sociales assorties à nos travaux et via l'implantation du supermarché, s'avèrent fructueux. Nous avons en effet une pleine conscience de la détresse dans laquelle se trouvent certains de nos habitants et nous ne ménagerons pas nos efforts pour les aider, dans un contexte où le chômage ne cesse de se développer.

Nous souhaitons également à toutes nos associations de continuer à œuvrer tout aussi positivement que par le passé afin d'accueillir nos nouveaux habitants et de manifester à nouveau le même dynamisme qui permet à notre village d'être reconnu comme une commune accueillante, sympathique et dynamique.

Cependant, les perspectives budgétaires actuellement connues ne nous incitent pas à l'optimisme. La réduction des dotations de l'état débutée en 2014 va s'accroître encore cette année, et le niveau des subventions gouvernementales pour des investissements importants tels que la construction de l'école maternelle risque d'être inférieur à nos attentes. Cette politique d'étranglement financier des communes va également s'accompagner d'une nouvelle vague d'agression contre les pouvoirs municipaux. Le PLU va être confié aux intercommunalités dans les années qui viennent, ce qui se traduit, dans les faits, par la perte du droit du sol, un élément essentiel de la politique municipale. De même, une loi récente veut imposer une mutualisation des moyens communaux forcée au niveau des intercommunalités, notamment dans des domaines où aucune économie n'est attendue. La suppression progressive par l'état des syndicats mixtes qui étaient précisément des exemples de mutualisation efficaces et volontaires entre les communes démontre que la mutualisation en tant que telle n'est pas l'objectif véritable. Il s'agit en fait de substituer une gestion intercommunale à une gestion municipale, en particulier au niveau des personnels. Il est bon de rappeler que la commune est un maillon essentiel de la démocratie de proximité.

Cela dit, quelle que soit la nature du contexte que nous allons connaître, soyez assurés que nous continuerons à faire de notre mieux pour continuer à développer les projets essentiels à notre commune et à votre bien être.

Bonne année, à toutes et à tous, bonne année à Montarnaud.

Le Maire de Montarnaud.





Chers concitoyens, chers amis,

La période des fêtes de Noël marque, chaque année, l'écoulement inexorable du temps avec ce changement de millésime qui s'accompagne, certes, d'un brin de nostalgie, mais aussi de réunions réconfortantes de familles et d'amis. Malheureusement elle est aussi, pour certains, un moment où la solitude pèse encore plus lourd dans une société qui gagnerait à renforcer ses valeurs humaines.

Cette période est également l'occasion de regarder en arrière afin de faire le point sur une année d'activité municipale. L'année 2014 a été marquée par les élections du Conseil Municipal, à l'issue de laquelle vous avez à nouveau accordé une confortable confiance à l'équipe sortante. Une équipe renouvelée avec le départ d'un certain nombre d'anciens élus qui avaient, pour beaucoup, effectué déjà deux mandats et qui souhaitaient bénéficier d'un repos bien mérité et d'une vie de famille plus intense. Je souhaite profiter de ce mot du Maire afin de les remercier chaudement pour la qualité du travail qu'ils ont accompli, pour tout leur investissement et pour la loyauté qu'ils m'ont toujours manifestée.

Cette année a donc été, comme toutes les années électorales, une année de transition pendant laquelle les nouveaux élus se sont familiarisés avec la grande diversité des problèmes du ressort d'une municipalité, le fonctionnement d'un conseil municipal ainsi qu'avec les grands dossiers à traiter. Il fallait donc assurer la continuité des programmes développés au cours du mandat précédent et lancer les nouveaux projets.

Les écoles ont mobilisé une grande part de notre énergie. Il fallait simultanément assurer la construction de la nouvelle école maternelle, mettre en place la réforme des rythmes scolaires qui nous était imposée et répondre aux décisions de dernière minute d'ouvertures de classes prises par l'académie. Une tâche difficile, mais le chantier de la nouvelle école a été mis en place courant juillet et les travaux ont réellement débuté début septembre. La mise en place des rythmes scolaires a constitué un véritable casse-tête à plus d'un titre : il fallait trouver un grand nombre d'intervenants, organiser l'accueil des enfants dans une multitude de groupes et cela avec une démarche de qualité. Nous avons mis un point d'honneur à ce que cette partie municipale s'avère la plus positive possible pour nos enfants. La gratuité de ce service pour les familles que nous souhaitons, s'est traduite par un coût important pour la municipalité, environ 80 000€, si l'on inclut les conséquences au niveau de nos centres aérés.

Le projet de Médiathèque municipale a marqué une avancée importante. Sa réalisation dépendait en effet de la vente de la cave coopérative par la cave de Pinet l'Ormarine, actuel propriétaire des locaux, à un entrepreneur. Cette phase, a enfin trouvé une issue favorable. A l'heure actuelle, les premières propositions de l'architecte en charge du projet sont étudiées par les personnels de la bibliothèque et de Multimédia. Cette opération va donc permettre à la fois de sauvegarder et de réhabiliter la partie historique de la cave, et de doter notre commune d'une véritable Médiathèque, plus conforme à nos besoins actuels, qui regroupera Bibliothèque et Multimédia.

Cette année a également été marquée par la nécessité de défendre notre projet de Supermarché, assorti d'une station essence, qui doit nous permettre également de bénéficier d'une banque. Il s'agit là de services indispensables pour une commune en extension, telle que la nôtre, mais qui, de plus, va générer 50 emplois locaux en CDI. Suite à diverses interventions (Conférence de Presse, intervention

auprès de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial), le recours déposé par Intermarché Juvignac a été rejeté. Une belle victoire pour l'honnêteté. En l'absence d'autres recours, le permis de construire serait déposé au cours du premier trimestre 2015.

Enfin, les intempéries à répétition qui ont frappé la région ont constitué un autre point tristement marquant, qui a causé un certain nombre de dégâts au niveau des habitations privées. Les ravages survenus sur les voies d'accès du village sont importants, et les devis de remise en état sont actuellement fixés à près de 500 000 €, auxquels doivent s'ajouter la réparation des avaries causées par l'inondation de la station d'épuration en cours de chiffrage. Très clairement, un handicap pour la réalisation de nos prochains investissements.

Il est difficile de clôturer cet Edito sans aborder les projets qui verront le jour ou se développeront en 2015. Parallèlement à l'ouverture de la nouvelle école maternelle, les travaux concernant la transformation des locaux d'une partie de l'Ecole maternelle actuelle pour accueillir les nouvelles classes de l'école élémentaire seront entrepris pendant les vacances afin d'être achevés à la prochaine rentrée. De même, les travaux concernant l'aménagement de la future Maison des Associations située en face de la Mairie seront lancés, après étude par une commission extra-municipale comprenant les parties concernées. Le projet d'extension de la station d'épuration, après validation des dernières études demandées par les services de l'état, devra débuter en 2015, de manière à ce que la nouvelle station soit opérationnelle en 2016.

De toute évidence, 2014 et 2015 ont été et seront marquées par d'importantes réalisations municipales.

Bien cordialement,

Le Maire de Montarnaud



Le budget Municipal 2014

Etat des lieux

Le budget de Fonctionnement

Recettes

Montant total :
2 760 734 €

Augmentation de 4,7 % par rapport à 2013 due à un trop perçu par la CCVH lors du transfert de la crèche « Le Berceau » et à la progression des impôts et taxes liée à l'extension de Montarnaud :

Dépenses

Montant total :
2 212 797 €

Augmentation de 6,4 % par rapport à 2013 :

- Augmentation de la masse salariale de 10% (rythmes scolaires et accroissement du nombre d'élèves).
- Baisse importante de la charge des emprunts

L'élaboration du budget municipal constitue un élément essentiel de la vie d'une commune. Il est en effet l'outil prévisionnel qui permet de mettre en place la politique de la ville élaborée par les élus, tout en tenant compte des possibilités financières de la cité.

Après son élaboration, il constitue le fil rouge des réalisations municipales, qui doivent respecter au plus près ces prévisions financières. Le budget établi en début d'année est donc soigneusement confronté aux décisions municipales tout au long de l'année.

Par ailleurs, l'État, par l'intermédiaire du Préfet, exerce un contrôle sur les deniers publics, avec une attention particulière pour l'excédent du budget de fonctionnement qui reflète la santé financière d'une commune et qui conditionne la possibilité d'obtenir des prêts auprès des banques, donc la capacité d'investissement.

Les clefs de compréhension du budget communal vous ont été présentées dans une précédente édition du magazine « l'Echo ». Cet article a donc pour but de faire le point sur le budget 2014, premier budget voté par la nouvelle équipe élue en mars dernier. Les montants affichés sont des montants prévisionnels dans la mesure où l'exercice comptable, au moment de l'impression de cet article, n'était réalisé qu'au 11/12ème. Néanmoins, il donne les informations essentielles pour comprendre l'année budgétaire 2014.

Le budget de fonctionnement

Pour investir, il faut épargner ; il s'agit là d'une règle d'or en matière de gestion communale, puisque l'excédent du budget de fonctionnement constitue à la fois une source d'autofinancement permettant de réduire le recours à l'emprunt, et un indicateur essentiel pour la crédibilité de la commune auprès des banques.

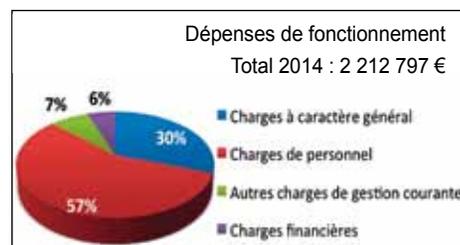
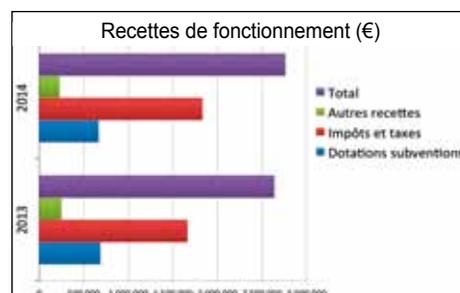
Cependant, cette règle est de plus en plus difficile à maîtriser dans la mesure où les recettes possibles sont en décroissance lente mais constante.

En effet, après un gel de plusieurs années, il est aujourd'hui officiel que les dotations de l'état vont diminuer au moins jusqu'en 2016.

Par ailleurs, le coût de fonctionnement d'une municipalité, à moyens constants, augmente chaque année. Si l'on tient compte de la volonté de la Mairie de ne pas augmenter de manière importante les impôts locaux, l'épargne municipale ne peut être confortée que par une maîtrise rigoureuse des coûts de fonctionnement, qui permette néanmoins de répondre aux besoins croissants de la commune.

Caractéristiques du budget 2014 :

Le budget 2014 est caractérisé par une augmentation des recettes totales de 4,7% (+123 970 €), qui s'explique en partie par le reversement d'un trop perçu par la CCVH lors du transfert de la crèche « Le Berceau » à l'intercommunalité. Elle s'explique surtout par la progression des recettes provenant des impôts et taxes en relation avec l'extension de Montarnaud (+9,25% en 2014 après +4,70% en 2013), alors que la commune n'a pas augmenté les taux d'imposition locaux en 2014.





Néanmoins, cette progression des recettes n'a pas permis de compenser la hausse des coûts de fonctionnement qui a été de 6,14 % (+528 525 €). En effet, la commune reçoit de nombreux nouveaux élèves en provenance des nouveaux quartiers (60%) et du centre du village (40%). Elle doit également faire face à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires depuis septembre 2014. Ceci a nécessité la location de deux algécos ainsi que l'achat du mobilier et des fournitures diverses nécessaires à la création de deux classes supplémentaires (une 6ème classe maternelle ainsi qu'une classe à l'école élémentaire). Au niveau des rythmes scolaires, la mise en place des TAP (Temps d'Activité Périscolaire) a nécessité le recrutement de nombreux intervenants, et s'est traduite par une augmentation des effectifs accueillis dans nos ALSH liée à la scolarisation du mercredi matin. Il a donc fallu recruter quatre animateurs supplémentaires. La masse salariale progresse ainsi de 10% alors que les charges à caractère général progressent quant à elles de 6,38% (principalement par la location des deux Algécos).



Dans ce contexte, la préservation de l'excédent de fonctionnement passait nécessairement par une nouvelle contention des frais généraux de la commune qui ne porte pas atteinte aux besoins nouveaux créés par l'augmentation régulière de notre population.

La Commune préserve donc un excédent de fonctionnement du même ordre que celui de l'année dernière avec une capacité d'autofinancement similaire (546 705 € contre 551 260 € en 2013). Un tel résultat, dans un contexte particulièrement difficile, s'explique en grande partie par une baisse notable de la charge financière des emprunts, puisque aucun emprunt n'a été effectué par la commune depuis trois années, en dépit de l'importance des travaux réalisés.

Le budget d'investissement

Le budget d'investissement est alimenté par une partie de l'excédent de fonctionnement, les emprunts éventuellement effectués et les subventions obtenues auprès des collectivités territoriales ou de l'Europe.

L'année 2014, année de ce début de mandat, et d'un budget voté en avril, peut être considérée comme une année de pause dans les investissements. En effet, face aux différentes intempéries des mois de septembre et octobre, la rénovation de la maison des associations ins-



Le budget d'investissement

Montant total :
670 506 €

Pas de nouvel emprunt.

Mise en réserve
de 250 000 € sur
le budget ZAC.

139 000 € consacrés

à la réfection des voiries.

Excédent de 80 000 €.

Le budget annexe ZAC

Budget total disponible : 2 539 292 €

Alimenté par :

- subventions aménageurs ZAC,
- transfert annuel du budget général investissement (250 000 €).

Montant des dépenses d'investissement 2014 :

1 658 000 €

Bilan du budget 2014

Excédent de fonctionnement :

du même ordre qu'en 2013

Montant de la dette en diminution depuis 2008 :

-29% sur la globalité de la dette.

Solvabilité de la commune :

(nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité des emprunts)

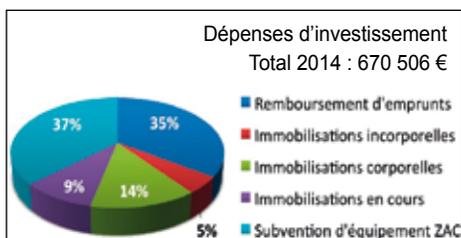
2009 : 15 années.

2013 : 5,7 années.

2014 : 5,1 années



crité au budget a été décalée afin de permettre la réalisation des travaux urgents concernant les voiries grandement endommagées qui nous ont coûté, pour l'instant, près de 139 000 €. Aucun emprunt supplémentaire n'a donc été effectué en 2014.



Par ailleurs, un montant de 250 000 € a été mis en réserve sur le budget annexe ZAC pour les besoins futurs de notre village, qui comprennent notamment la construction et la rénovation de nos écoles. Dans ces conditions, le budget investissement est excédentaire d'environ 70 000 €.

Le budget annexe ZAC

Au cours des années précédentes, nous avons créé un budget annexe ZAC destiné à faciliter la gestion des futurs besoins liés à l'expansion démographique de notre village. Il est alimenté par les contributions des aménageurs (plus de 5 millions d'euros) et le transfert chaque année de 250 000 € à partir du budget général. Ce budget qui s'élève actuellement à 2 539 292 € en 2014

(901 917 € en 2013), nous a permis de financer à partir de l'année dernière les ronds-points sur les avenues de Saint Paul et de Montpellier, facteurs de sécurisation de ces entrées de ville. Il a également permis de faire face aux premières lourdes dépenses concernant la construction de la future école maternelle qui devrait être livrée en juillet 2015, et cela sans recours à l'emprunt.

Conclusions

Cette politique de gestion financière rigoureuse mise en place dès 2008 a permis à la Mairie d'améliorer très sensiblement l'état des finances communales. En effet, le montant de la dette est en diminution constante depuis cette date (- 25 %). Cette gestion qui utilise les ressources propres au détriment de l'emprunt a amélioré, encore cette année, la solvabilité de la commune. En effet, le nombre d'années nécessaires au remboursement de la totalité du montant des emprunts est passé de 15 années en 2009 à 5,7 années en 2013 et à 5,1 années fin 2014. Ce paramètre place donc Montarnaud dans des conditions extrêmement favorables pour la poursuite de son développement et l'obtention sans problème des emprunts nécessaires. En effet, la baisse des dotations de l'État, associée aux lourds investissements concernant nos écoles vont peser fortement sur le prochain Budget 2015, et rendront le recours à l'emprunt indispensable.



Le point sur les écoles

Un budget considérable, mais indispensable

Bien que le budget des écoles ait fait l'objet d'une présentation spécifique dans ce magazine en mars 2011, son évolution très importante nécessite d'effectuer un nouveau point sur son importance relative par rapport au budget général. L'Education Nationale est, en principe, chargée d'assurer les moyens nécessaires à l'instruction et au développement de la citoyenneté de nos enfants.

En réalité, la région gère les lycées, les départements avant leur mort annoncée gèrent les collèges, et les communes gèrent les écoles élémentaires et maternelles. Assurer la gestion de ces établissements en dehors de la pédagogie qui n'est pas de notre ressort, c'est donc investir lourdement dans les bâtiments, c'est assurer un très important budget de fonctionnement et c'est mettre à disposition des écoles beaucoup plus de personnel que ne le fait l'Education Nationale.

De plus, notre conception de l'importance de l'école de la république nous amène à lui consacrer un budget beaucoup plus conséquent que celui de la plupart des communes. Les efforts effectués sont considérables comme vous le constaterez à la lecture de cet article.

Les investissements

Il est évident que l'investissement majeur concerne la construction des bâtiments scolaires. L'école maternelle de Montarnaud comprend cinq classes, une salle de motricité et un hall confortable auxquels s'ajoute un dortoir pour les plus petits. L'école élémentaire compte neuf classes avec leurs ateliers, une bibliothèque, une salle de gymnastique, une salle informatique et vidéo. A cela s'ajoutent les cours et préaux, les jeux d'enfants à la maternelle, un plateau sportif, un restaurant scolaire et ses locaux techniques.



Ce potentiel immobilier représentait près de huit millions d'euros à l'époque de leur construction, essentiellement investis par la commune. Compte-tenu de l'expansion démographique de Montarnaud, il nous faut réinvestir dès 2015 pour la construction d'une nouvelle école maternelle et l'extension de l'école élémentaire. De



plus, ces derniers bâtiments, vieillissants, dont les problèmes se sont aggravés considérablement lors des intempéries récentes, vont nécessiter de lourds travaux de remise en état.

Hormis cet investissement initial, l'entretien des locaux représente également une charge non négligeable qui s'est élevée à près de 10 000 € en 2014. A cela, l'installation de deux algécos destinés à recevoir la BCD et la nouvelle classe de maternelle (dont l'ouverture a été décidée par l'académie l'après-midi précédant la rentrée scolaire) pèse sur le budget municipal, en année pleine, à hauteur de 23 100 €.

Le fonctionnement

Le fonctionnement des écoles est essentiellement à notre charge. Il inclut les fluides, les fournitures administratives et scolaires, le net-

Les écoles

L'ÉCOLE MATERNELLE

144 enfants
6 enseignants
6 ATSEM
6 classes
1 salle de motricité
1 dortoir
1 cour
1 préau
1 local RASED

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

245 élèves
10 enseignants
1 AVS municipal
10 classes
1 BCD temporaire
1 salle de gymnastique
1 salle informatique
1 cour et un préau
1 plateau sportif

RESTAURANT SCOLAIRE

220 repas/jour

GARDERIE MATERNELLE

3 animateurs le matin
4 animateurs le soir

GARDERIE ÉLÉMENTAIRE

2 animateurs le matin
3 animateurs le soir

Budget concré aux écoles

CANTINE

Salaires : 124 100 €

Repas : 78 700 €

Coût total restauration :
202 800 €

Recettes : 75 600 €

Frais de repas pris en
charge à 63% par la
Mairie

GARDERIE ET ÉTUDES SURVEIL- LÉES

Dépense nette : 22 300 €

MASSE SALARIALE EMPLOYÉS MUNICIPAUX

16 employés : 180 000 €

FRAIS DE FONC- TIONNEMENT CONSCRÉÉS A L'ÉDUCATION DE NOS ENFANTS

Scolaire : 294 100 €

Périscolaire : 149 500 €

toyage des vitres, les produits d'entretien et les petites réparations. La Mairie attribue aussi des subventions pour les classes transplantées ou les sorties pédagogiques qui diminuent considérablement les frais à la charge des familles. Ce budget de fonctionnement s'élève, en année pleine à plus de 81 000 €.



Enfin, 16 employés municipaux interviennent en tant qu'ATSEM ou au niveau de l'entretien des classes sur les deux écoles de notre village, ce qui représente une masse salariale de 180 000 €. Ainsi, hors amortissement du matériel et des locaux, notre municipalité investit maintenant près de 300 000 € dans le fonctionnement annuel de nos écoles.

Le périscolaire constitue un autre poste de dépense important. Le fonctionnement de la cantine des écoles nous revient à 202 800 € (124 100 € de masse salariale + 78 700 € de frais de repas) pour une recette provenant des parents de 75 600 €. La municipalité subventionne donc à près de 65% les repas de nos

élèves et permet ainsi à notre restaurant scolaire de proposer un coût pour les familles parmi les moins élevés de la région. Au niveau du périscolaire, il faut également ajouter la garderie et l'étude surveillée pour un coût net, recette provenant des parents déduite, de 22 300 €.

Ces données ne tiennent pas compte du coût pour la Mairie de l'application de la réforme des rythmes scolaires, qui a été mise en place à la rentrée 2014.

La réforme des rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires a suscité une vive controverse, la plupart des municipalités s'étant déclarées hostiles à son application. En effet, l'objectif avoué de celle-ci était de réduire la fatigue des enfants. De manière surprenante, la question n'a pas été abordée de manière très rationnelle. Plutôt que de traiter le problème au niveau de la totalité de l'année scolaire, notamment en reconsidérant la durée des vacances, c'est au niveau de la semaine que la question a été posée. Mais comment peut-on prétendre que remplacer la journée de repos en milieu de semaine que constituait le mercredi par une matinée scolarisée pouvait répondre à cet objectif ? Cela est particulièrement frappant pour les enfants qui sont accueillis à la garderie périscolaire dès 7h30 du matin et qui bénéficiaient ainsi d'un répit le mercredi.





Par ailleurs, cette réforme était totalement inaboutie : aucune étude sérieuse n'avait été effectuée au niveau de l'intervention municipale dans les rythmes scolaires, ce qui s'est traduit, dans la plupart des cas, par des difficultés aisément prévisibles à trouver des encadrants vu la brièveté de leur temps d'intervention. De même, le problème important des locaux supplémentaires à utiliser n'a jamais été solutionné. Enfin, le coût pour les communes n'est pris que très partiellement en charge par l'état. Cet ensemble de difficultés a conduit à une très grande inégalité dans la mise en place de cette réforme selon les communes : service payant ou pas pour les familles, qualités très différentes des interventions municipales.

Notre municipalité, bien qu'opposée à cette réforme, a donc été amenée à la mettre en place sur les bases suivantes. Tout d'abord, minimiser l'impact négatif sur nos enfants en proposant des activités ludiques et pédagogiques de qualité. Ensuite, préserver le principe de la gratuité de l'école de la république en prenant totalement en charge le coût de cette réforme. Ce dernier point n'est pas négligeable, puisque 31 encadrants interviennent tout au long de la semaine. En année pleine, le coût pour la commune est de 41 000 €, hors le surcoût considérable apporté par la nécessité de renforcer nos ALSH, compte-tenu d'une fréquentation accrue liée à la scolarisation du mercredi matin, de l'ordre de 40 000 €.

Les rythmes scolaires ont donc été mis en place à la rentrée de septembre 2014 sur les écoles

maternelle et élémentaire. Ils sont composés de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) d'une durée d'environ 1h de 16h à 17h, 4 jours par semaine.

Ces TAP ne sont pas obligatoires, seuls les parents peuvent inscrire leurs enfants. Ils sont consacrés à des activités ou à des ateliers organisés par la Mairie et encadrés par des animateurs sportifs et culturels, des agents municipaux du service jeunesse de la commune de Montarnaud, et des intervenants qualifiés.

Les enfants participent à deux ateliers par semaine pendant une période de 6 ou 7 semaines et changent d'atelier ou d'activité à la fin de chaque période.

Un grand choix d'activités regroupées par thèmes est proposé. Les thèmes selon l'âge sont :

- **Expression corporelle ou activités sportives** : football, éveil corporel, tai chi, danse, country, jeux collectifs...
- **Activités culture du monde** : anglais, espagnol, percussions de l'océan indien, musique classique ou contes musicaux...
- **Arts visuels** : peinture, graphisme, graph...
- **Activités autour du livre** : lecture, création d'histoires, de contes...
- **Activités multimédia** : initiation à l'informatique, découverte de nouvelles fonctions de l'outil informatique...
- **Activités calmes et libres** : jeux individuels ou en groupe.
- **Activités arts plastiques** : loisirs créatifs, créations à partir d'objet de récupération...
- **Études surveillées** prises en charge par les enseignants des écoles.

La fréquentation au TAP est un réel succès et autant les enfants que les parents en sont contents. La preuve en est qu'environ 190 enfants de l'école élémentaire et 90 enfants de l'école maternelle fréquentent les TAP.



Rythmes Scolaires

Masse salariale animateurs : 41 000 €

Conséquences des rythmes scolaires sur les effectifs ALSH

Masse salariale supplémentaire : 40 000 €

Fréquentation des TAP

Environ 190 enfants des classes élémentaires et 90 enfants des classes maternelles.

Activités TAP - Élémentaires

| LUNDI | | MARDI | | JEUDI | | VENDREDI | |
|-----------|---------------------------------------|-----------|-----------------------------------|-----------|--------------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Groupe 1 | Activité DECOUVERTE DE LA MUSIQUE | Groupe 1 | Activité AUTOUR DU LIVRE | Groupe 1 | Activité Etude Surveillée | Groupe 1 | Activité EXPRESSION CORPORELLE |
| Groupe 2 | Activité ATHLETISME | Groupe 2 | Activité Etude Surveillée | Groupe 2 | Activité AUTOUR DU LIVRE | Groupe 2 | Activité FOOT |
| Groupe 3 | Activité Etude Surveillée | Groupe 3 | Activité Multimedia | Groupe 3 | Activité DECOUVERTE DE LA MUSIQUE | Groupe 3 | Activité SPORT COLLECTIF |
| Groupe 4 | Activité Anglais | Groupe 4 | Activité PEINTURE | Groupe 4 | Activité THAI SHI | Groupe 4 | Activité Etude Surveillée |
| Groupe 5 | Activité Jeux de société | Groupe 5 | Activité FOOT | Groupe 5 | Activité Etude Surveillée | Groupe 5 | Activité Loisirs créatifs |
| Groupe 6 | Activité Jeux de société | Groupe 6 | Activité EXPRESSION CORPORELLE | Groupe 6 | Activité Multimedia | Groupe 6 | Activité Etude Surveillée |
| Groupe 7 | Activité Etude Surveillée | Groupe 7 | Activité Jeux de société | Groupe 7 | Activité Loisirs créatifs | Groupe 7 | Activité DECOUVERTE DU MONDE |
| Groupe 8 | Activité PEINTURE | Groupe 8 | Activité Loisirs créatifs | Groupe 8 | Activité ATHLETISME | Groupe 8 | Activité Etude Surveillée |
| Groupe 9 | Activité Autour du livre | Groupe 9 | Activité Jeux de société | Groupe 9 | Activité Etude Surveillée | Groupe 9 | Activité Loisirs créatifs |
| Groupe 10 | Activité Loisirs créatifs | Groupe 10 | Activité Etude Surveillée | Groupe 10 | Activité DECOUVERTE DE LA MUSIQUE | Groupe 10 | Activité Autour du livre |
| Groupe 11 | Activité Etude Surveillée | Groupe 11 | Activité Loisirs créatifs | Groupe 11 | Activité Anglais | Groupe 11 | Activité PEINTURE |
| Groupe 12 | Activité DECOUVERTE DES CHEVALIERS | Groupe 12 | Activité Etude Surveillée | Groupe 12 | Activité PEINTURE | Groupe 12 | Activité Jeux de société |

Activités TAP - Maternelles

| LUNDI | | MARDI | | JEUDI | | VENDREDI | |
|----------|--------------------------------------|----------|-----------------------------------|----------|--------------------------------------|----------|--------------------------------------|
| Groupe 1 | Activité ARTS PLASTIQUES | Groupe 1 | Activité SPORT COLLECTIF | Groupe 1 | Activité JEUX ET ACTIVITES LIBRES | Groupe 1 | Activité EXPRESSION CORPORELLE |
| Groupe 2 | Activité DECOUVERTE DE LA MUSIQUE | Groupe 2 | Activité EXPRESSION CORPORELLE | Groupe 2 | Activité ARTS CREATIFS | Groupe 2 | Activité SPORT COLLECTIF |
| Groupe 3 | Activité EXPRESSION CORPORELLE | Groupe 3 | Activité ARTS CREATIFS | Groupe 3 | Activité CONTES ET JEUX | Groupe 3 | Activité AUTOUR DU LIVRE |
| Groupe 4 | Activité JEUX ET ACTIVITES LIBRES | Groupe 4 | Activité AUTOUR DU LIVRE | Groupe 4 | Activité EXPRESSION CORPORELLE | Groupe 4 | Activité ARTS CREATIFS |
| Groupe 5 | Activité LOISIRS CREATIFS | Groupe 5 | Activité JEUX LIBRES | Groupe 5 | Activité SPORT COLLECTIF | Groupe 5 | Activité JEUX DE SOCIETE |
| Groupe 6 | Activité SPORT COLLECTIF | Groupe 6 | Activité JEUX DE SOCIETE | Groupe 6 | Activité ARTS PLASTIQUES | Groupe 6 | Activité EXPRESSION CORPORELLE |
| Groupe 7 | Activité ARTS CREATIFS | Groupe 7 | Activité JEUX DE SOCIETE | Groupe 7 | Activité EXPRESSION CORPORELLE | Groupe 7 | Activité JEUX ET ACTIVITES LIBRES |

Au premier trimestre 2015, un comité de pilotage sera chargé de mettre en place les rythmes scolaires afin de proposer éventuellement une organisation différente ou/et de nouvelles activités, mais il sera difficile de faire mieux.

Les intervenants au niveau des TAP sont au nombre de 31 et le coût de cette réforme pour la commune est de 41 000 €, hors le surcoût considérable (environ 40 000 €) apporté par la nécessité de renforcer nos ALSH, compte-tenu d'une fréquentation accrue liée à la scolarisation du mercredi matin.



Les nouveaux projets

L'extension programmée du village nécessite, comme prévu, d'augmenter la capacité d'accueil des élèves de la commune. Après étude par une commission extra-municipale composée de représentants des parents d'élèves, d'enseignants, de personnels municipaux travaillant dans les écoles, d'un architecte programmiste et des membres de la commission école de la municipalité précédente, le programme suivant a été adopté, sous forme d'opérations tiroirs :

- 1) construire une nouvelle école maternelle sur la ZAC, à proximité de la future crèche, avec une ouverture prévue à la rentrée 2015 ;
- 2) aménager l'école maternelle actuelle de façon à accueillir deux à trois classes élémentaires supplémentaires sur le site de Font Mosson en septembre 2015. La capacité de ces établissements a été calculée de manière à absorber les effectifs maximum découlant d'une étude démographique, tout en évitant de construire des salles inutiles après le pic d'élèves attendus.



La nouvelle école maternelle

La construction en cours se situe sur le terrain fourni par les aménageurs qui recevra également, à terme, une nouvelle crèche et une salle polyvalente. Il s'agit donc là d'un lieu notamment consacré à la petite enfance.

Le bâtiment est composé de six salles de classe, une salle de motricité et une salle polyvalente qui constitue une éventuelle réserve permettant d'accueillir une septième classe. Elle comprend également trois dortoirs, deux salles consacrées au RASED, un bureau de direction, une salle des maîtres, un restaurant scolaire confortable et un ensemble complet de locaux techniques. Un hall d'accueil bien dimensionné permettra de recevoir les parents.

A l'extérieur, une cour de 900 m² sera complétée par un jardin pédagogique et un jardin expérimental pour les plus grands, un espace de détente et un préau de 135 m².

Sur le plan architectural, le projet, bien intégré à l'environnement, offre le long de la RD 111



Projet d'extension des écoles

Construction d'une nouvelle école maternelle à proximité du collège et de la future crèche.

Utilisation de l'école maternelle actuelle pour créer de nouveaux locaux et réhabilitation de l'école élémentaire.

Construction de l'école maternelle

- 6 salles de classe
- 1 salle de motricité
- 1 salle polyvalente
- 3 dortoirs
- 2 salles RASED
- 1 bureau de direction
- 1 salle des maîtres
- 1 restaurant scolaire
- Ensemble de locaux techniques
- Cour de 900 m²
- 2 jardins pédagogiques
- Espace détente
- 1 préau de 135 m²
- Parking de 100 places

COÛT TOTAL :
5 500 000 €

Extension de l'école élémentaire

Adaptation de l'école maternelle pour des élèves plus âgés

Réhabilitation des locaux de l'école élémentaire

COÛT TOTAL :

1 250 000 €



une façade en pierre massive de Vers et béton, agrémentée de touches de couleurs qui fournissent des tâches lumineuses agréables à l'intérieur du bâtiment.

Ce projet, conçu avec une volonté d'économies d'énergie a notamment permis de conserver la plus grande partie de la pinède située sur le site. A proximité immédiate de l'école, un parking arboré de plus de 100 places permettra d'accueillir non seulement les parents d'élèves de la maternelle et de la crèche, mais également les utilisateurs de la halle des sports et, à terme, de la salle polyvalente.

Le coût total de ce projet s'élève à environ cinq millions d'euros pour l'école et à environ 500 000 € pour le parking.

L'extension de l'école élémentaire

Le principe de cette extension est simple. Il consiste à récupérer l'établissement libéré par le départ de l'école maternelle pour créer les locaux nécessaires pour accueillir les nouveaux effectifs. Cette opération comprendra donc une phase d'adaptation des salles et locaux techniques compatibles avec une utilisation par



des enfants plus âgés. Elle s'accompagnera de travaux de réhabilitation de l'école élémentaire actuelle, vieillissante. Les intempéries récentes ont considérablement aggravé les problèmes d'étanchéité du bâtiment, mais en retour ont enfin permis d'identifier, par cette aggravation, les causes latentes de ces problèmes.

Les travaux à effectuer feront l'objet, comme pour l'école maternelle, de décisions prises en commission extra-municipale. Mais d'ores et déjà, une première estimation des travaux à réaliser suggère la nécessité de prévoir un budget de l'ordre de 1 250 000 € TTC.

Finalité de ces projets

La mobilisation de ces budgets extrêmement importants pour notre commune, nous permet de répondre aux besoins en matière de scolarité sur une période qui s'étalera bien après 2030, tout en assurant la rénovation des bâtiments actuels. De plus, l'implantation de ces établissements en deux lieux différents possède un double avantage : provoquer des rencontres entre parents d'élèves, non plus seulement sur le village actuel, mais sur les nouveaux quartiers, ce qui ne peut que favoriser l'excellente intégration de nos nouveaux habitants au sein de la commune. De plus, les flux de circulation aux heures d'entrée et de sortie des classes seront diversifiés, favorisant ainsi la fluidité au centre du village. Enfin, le confort de nos enfants au cours du repas au restaurant scolaire sera grandement amélioré avec des effectifs très sérieusement diminués par rapport aux



effectifs actuels où sont rassemblés élèves de l'école élémentaire et de l'école maternelle dans une même salle, devenue insuffisante.

Conclusions

L'équipe municipale actuelle, comme par le passé, démontre que la problématique scolaire constitue l'une de ses priorités majeures. Il est en effet symptomatique de constater que le fonctionnement des écoles représente 22% du budget de fonctionnement de notre Municipalité (+8% par rapport à 2011). Les efforts effectués font que la commune de Montarnaud est l'une de celle qui consacre le plus de moyens à ses établissements scolaires. Si l'on ajoute à cela le budget concernant les constructions, à savoir environ 6 750 000 €, il est difficile de nier la priorité que constituent les écoles pour notre Mairie.



Budget total de fonctionnement des écoles

TOTAL : 484 600 €

Soit 22% du budget total de fonctionnement de la Mairie de Montarnaud (14% en 2011)

Investissement sur les bâtiments

COÛT TOTAL :
6 750 000 €

Les délibérations du conseil

Extraits des délibérations de l'année 2014

Animation culturelle et vie associative

Décembre 2013

Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association «Homos Ludens Associés», (association de promotion du jeu qui intervient tous les samedis au sein de la bibliothèque), pour un coût de 1350 € pour l'année 2014.

Février 2014

Renouvellement de l'adhésion à l'association des Maires de France 34 pour l'année 2014 pour un montant de 409,80 €.

Juin 2014

Reconduction de la convention Cinéma Itinérant liant la Commune à l'Association CINE-PLAN. Participation communale de 144 € par séance.

Septembre 2014

Autorisation donnée au Maire à signer la convention avec la CCVH pour le prêt d'une tablette numérique à la bibliothèque, dans le cadre de l'expérimentation sur l'utilisation des tablettes numériques menée par la Médiathèque Départementale.

Subventions 2014

Subvention annuelle à 20 associations montarnéennes pour un montant total de 36 500 €

Radio Pays d'Hérault : subvention exceptionnelle de 400 €.

Subvention de 100 € au Comité d'Organisation du Concours de la Résistance et de la Déportation de l'Hérault pour le concours 2014/2015 de la résistance et de la déportation.

Finances

Janvier 2014

En vertu de l'article L1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autorisation donnée au Maire de prendre en charges des dépenses d'investissement 2014 et des dépenses d'assainissement avant le vote du budget primitif 2014, dans la limite du quart des crédits des budgets 2013 concernés.

Février 2014

Fixation à 15 ans de la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées au budget ZAC du Pradas à compter de l'exercice budgétaire 2016 et à 50 000 € par an le montant à inscrire au budget communal.

Autorisation donnée au CDG 34 à organiser une procédure de mise en concurrence en vue de souscrire à des conventions d'assurances de risques statutaires si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Commune.

Mai 2014

Adoption du compte administratif et du compte de gestion 2013 du budget général.

Affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2013, soit la somme de 561 777,23 €, au compte d'investissement « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Adoption du budget primitif 2014 pour 4 810 037,45 €. Fixation des taux des impôts directs locaux au titre de l'exercice 2014 :

- 16,58 % pour la taxe d'habitation ;
- 25,27 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 145,42 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Adoption du compte administratif et du compte de gestion du budget assainissement de l'exercice 2013. Report de la totalité des excédents de fonctionnement en report d'excédents de fonctionnement au BP 2014, soit la somme de 411 998,12 €. Vote du budget primitif assainissement 2014 pour 1 369 085,89 €.

Participation financière 2014 de la commune au S.I.A.D.E. du Mas Dieu pour un montant de 1 289,50 €.

Juin 2014

Création d'un poste d'agent administratif aux services ressources humaines à compter du 1er juillet 2014 dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi et autorisation donnée au Maire à signer la convention d'accueil de ce CAE.

Revalorisation des droits de place du Marché de l'Esplanade: 1 € le mètre linéaire pour chaque mètre carré de terrain occupé, 3 € pour chaque branchement sur compteur électrique.

Septembre 2014

Actualisation et fixation à 8,50 du coefficient multiplicateur de la TCFE pour l'exercice 2015. Cette taxe, qui remplace la taxe locale sur l'électricité, est désormais assise sur la consommation d'électricité.

Adoption du montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et autorisation donnée au maire à émettre un titre de recette auprès de la CESML pour un montant de 329,60 € au titre de l'année 2014.

Adoption du montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et autorisation donnée au Maire à réclamer à l'opérateur GRT Gaz la somme due pour l'année 2014 d'un montant de 674,23 €. Adoption du principe d'automatisme.

Adoption du montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de télécommunications et autorisation donnée au Maire à réclamer à l'opérateur France Télécom la somme due pour l'année 2014 d'un montant de 2018,66 €.

Octobre 2014

Adhésion au contrat de groupe d'assurance des risques statutaires souscrite par CDG34 qui en assure la gestion pour le compte des communes membres.

Jeunesse et Sports

Février 2014

Octroi d'une subvention de 500 € au titre de la participation financière de la commune aux frais d'organisation de l'épreuve cycliste « la Ronde de l'Arboussas » organisée par le Vélo-Club Vedasien le 13 avril 2014.

Avril 2014

Autorisation de signature d'une convention de partenariat entre le CHRU et la Commune qui définit les modalités d'aides financières du CHRU pour l'accueil en ALSH de la commune, des enfants du personnel hospitalier âgés de 3 à 12 ans, demeurant à Montarnaud.

Mai 2014

Création d'un emploi d'avenir au service jeunesse: poste d'animateur au sein de l'ALSH « les Ouistitis » ainsi qu'au sein du service périscolaire.

Juillet 2014

Autorisation donnée au Maire de signer la convention de travaux avec le Tennis Club de Montarnaud pour la création d'un auvent amovible au droit du bâtiment public « club house ».

Nomination de Mme Daniel comme membre permanent de la commission « Jeunesse et Sport ».

Patrimoine

Janvier 2014

Validation du dossier APD de l'opération de construction d'une nouvelle école maternelle.

Février 2014

Approbation du projet de financement de la construction d'une école maternelle pour un montant de 4 171 002 € et autorisation donnée au Maire à déposer un dossier d'aide financière auprès i) du Conseil Général de l'Hérault dans le cadre de son aide à l'investissement aux équipements scolaires du 1er degré, ii) du Conseil Régional Languedoc Roussillon au titre du dispositif « Construisons et renovons en Languedoc Roussillon, iii) de la Caisse d'Allocation Familiale dans le cadre de la création d'un ALSH pour les 3-6 ans au sein de la nouvelle école maternelle.

Juin 2014

Attribution des marchés de travaux pour la construction de la nouvelle école maternelle sur la ZAC du Pradas aux entreprises les mieux disantes suivantes Fondation/GO/Maçonnerie/: Pro Construction 34 pour 1 122 894,53 € ; Etanchéité/Toiture végétalisée: ODL pour 183 786,00 € ; Menuiseries



extérieures/: Sarl Ets Sonzogni pour 128 799,00 € ; Serrurerie/Métallerie: Sarl Valiquer & Fils pour 50 514,50 € ; Cloisons/Doublages/isolation/Fx Plafonds: Cuartero pour 129 000,00 € ; Menuiseries intérieures: Carayon pour 88 369,00€ ; Revêtements de sol durs/faïences : Somerev pour 54 939,00 € ; Revêtements de sols: Somerev pour 37 968,8 € ; Peinture/Revêtements muraux/Nettoyage: Paperon Peinture pour 49 844,06 € ; Chauffage/Ventilation/Plomberie/Sanitaires: Herve Thermique pour 331 274,27 € ; Electricité/Courants forts et faibles: Energys SAS pour 127 922,54 € ; Office de réchauffage/Equip. de cuisine: Sarl Serra Salager pour 32 252,00 € ; Terrassement/Espaces verts: Colas pour 349 983,57 € . Montant Total: 2 687 547,27 € avec une baisse de 13,9 % du coût de construction estimé.

Juillet 2014

Choix du candidat pour la prestation « dommages-ouvrage » Ecole maternelle : attribution du lot Dommages Ouvrage et du lot Tous risques chantier à l'entreprise la mieux disante, le cabinet RMT/Albingia, pour un montant de 48 076,86 € TTC.

Réglementation

Janvier 2014

Dans le cadre de la révision générale du PLU, présentation du diagnostic agricole au sein de la Commune par l'ADASEAH.

Renouvellement de la convention d'assistance juridique avec Maître Valette, avocat à Montpellier, pour un tarif forfaitaire annuel de 6 000 € HT pour une durée d'un an renouvelable.

Mars 2014

Election du maire, désignation du nombre d'adjoints et élection des adjoints.

Avril 2014

Création et adoption de la composition de 6 commissions permanentes.

Commission Développement économique : Jean-Michel Mandelli, Eric Corbeau, Jean-Pierre Duret, Michel Metten, Thomas Rouanet, Stephane Conesa, Anna Aspart, Elvire Pujolar, Jean-Luc Bessodes.

Commission Environnement et cadre de Vie : Jean-Pierre Duret, Eric Corbeau, Stéphane Conesa, Jean-Michel Mandelli, Michel Metten, Anna Naturani, Jean-Luc Bessodes.

Commission Jeunesse et sport : Daniel Courbot, Thomas Rouanet, Jean-Pierre Duret, Romain Glemet, Marine Messeau, Elvire Pujolar, Alexis Pescher.

Commission Vie associative et culturelle : Isabelle Aliaga, Anna Aspart, Anna Naturani, Elvire Pujolar, Chantal Wrutniak-Cabello, Marine Messeau, Thomas Rouanet, Daniel Courbot, Sandrine Camarasa.

Commission Vie familiale et sociale : Elvire Pujolar, Fabienne Daniel, Anna Aspart, Anna Naturani, Chantal Wrutniak-Cabello, Daniel Courbot, Romain Glemet, Sandrine Camarasa.

Commission Vie scolaire et périscolaire : Fabienne Daniel, Isabelle Aliaga, Sandrine Roques, Marjorie Capliez, Elvire Pujolar, Daniel Courbot, Patricia Poulard.

Désignation des membres de la commission des marchés publics : Jean Pierre Duret, Chantal Wrutniak-Cabello, Eric Corbeau, délégués titulaires et Daniel Courbot, Elvire Pujolar, Jean-Michel Mandelli, délégués suppléants.

Attribution au Maire des 16 délégations énoncées à l'article L2122-22 du CGCT pour la durée du présent mandat ainsi que des délégations et subdélégations au premier adjoint selon l'article L2122-23 du CGCT.

Fixation du taux des indemnités de fonction

allouées au Maire et aux adjoints. Maire 31%, Adjoints 12,40% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015.

Désignation des représentants au conseil d'administration du Collège Vincent Badie : Sandrine Roques en qualité de déléguée titulaire et Marjorie Capliez en qualité de déléguée suppléante.

Désignation des délégués au syndicat mixte des eaux et de l'Assainissement de la région du Pic Saint Loup : Jean Pierre Duret et Eric Corbeau en qualité de délégués titulaires; Thomas Rouanet, Michel Metten en qualité de délégués suppléants.

Désignation des délégués au SIADE du Mas Dieu : Jean Pierre Duret et Gérard Cabello en qualité de délégués titulaires ; Isabelle Aliaga et M. Daniel Courbot en qualité de délégués suppléants.

Désignation des délégués à Hérault Energie : Jean Michel Mandelli en qualité de délégué titulaire et Stéphane Conesa en qualité de délégué suppléant.

Désignation d'un délégué à la CESML : Stéphane Conesa.

Mai 2014

Validation de la liste des 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants afin de la transmettre à la Direction Générale des Finances Publiques laquelle est en charge du tirage au sort des 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants composant la Commission Communale des Impôts Directs de la Commune pour le mandat.

Juillet 2014

Information au Conseil du changement de l'opérateur téléphonique de la Commune en faveur de Orange.

Septembre 2014

Information au Conseil Municipal de la décision du Maire d'engager la procédure de modification n° 6 du P.L.U concernant l'aménagement de la ZAC du PRADAS.

Octobre 2014

Avis du conseil sur les pouvoirs de police spéciale donnés au président de la CCVH. Refus du transfert de police spéciale en matière de réglementation du stationnement des résidences mobiles des gens du voyage.

Autorisation de signature donnée au Maire de

la convention d'adhésion au « co-marquage » avec le site servicepublic.fr.

Urbanisme et environnement

Décembre 2013

Renouvellement de la convention avec la Communauté de communes Nord du Bassin de Thau relative à la mission d'auto surveillance de la station d'épuration, pour 11 600,00 € TTC, montant identique à celui de l'année 2013.

Février 2014

Approbation du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de l'Hérault et inscription des voies communales correspondant au GR 653 « le chemin de Saint Jacques de Compostelle ».

Autorisation donnée au Maire à signer un contrat de prêt à usage gratuit appelé « prêt Comodat, pour une durée de trois ans, de la parcelle communale cadastrée au N° D217 au profit de Madame Bourry.

Autorisation donnée au Maire à signer tous documents permettant à la Commune d'acquiescer à l'euro symbolique les parcelles réservées à l'édification des bâtiments publics dans la ZAC du Pradas.

Attribution du marché de reprise de 33 tombes laissées à l'abandon sur l'ensemble du cimetière de la Commune à la société Elabor pour un montant de 17 294,20 € HT.

Attribution du marché à la société BERIM pour l'établissement d'un permis d'aménager pour la construction d'un parking pour la nouvelle école maternelle et l'ensemble des établissements publics pour un montant de 15 750 € HT).

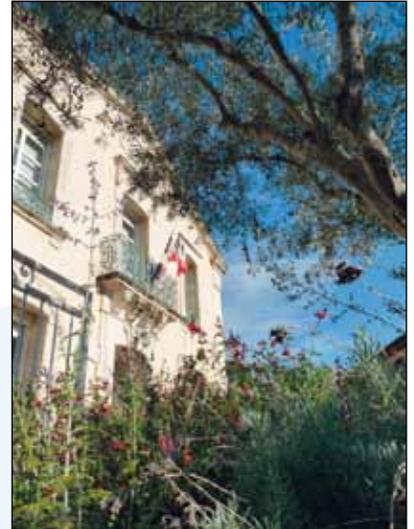
Mai 2014

Débat et adoption du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) de la commune.

Approbation du projet révisé du SAGE (schéma révisé d'aménagement et de gestion des eaux) Lez-Mosson-Etangs Palavasiens.

Soumission à déclaration préalable des travaux de ravalement de façades sur l'ensemble du territoire communal.

Refus de rétrocession des voies et espaces



communs du lotissement le Clos du Verdier dans l'état actuel.

Aliénation partielle des chemins ruraux de la 2ème tranche de la ZAC du Pradas.

Juin 2014

Dénomination des rues de la tranche deux de la ZAC du Pradas: Avenues Abraham Lincoln et Nelson Mandela ; rues Mohandas Gandhi, Martin Luther King, Albert Schweitzer, René Cassin, Jean Jaurès et Victor Schœlcher; impasse César Chavez.

Juillet 2014

Approbation du paiement de la participation financière au Département de l'Hérault pour l'année 2014 dans le cadre de sa mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif: 0,70 € par habitant soit 1 818, 60 €.

Septembre 2014

Nomination de la voie perpendiculaire au chemin de Beauvezet « Impasse de Beauvezet ».

Autorisation donnée au Maire de procéder à l'ensemble des démarches permettant la cession à la Commune de l'ensemble des portions ayant permis l'élargissement de l'avenue Gilbert Séné.

Septembre 2014

Autorisation donnée au Maire à signer l'acte de renonciation de servitude de passage établie au profit de la Commune de Montarnaud sur la propriété cadastrée section C numéro 263, sous réserve que cette servitude ne soit pas justifiée par la présence de réseaux, et de la prise en charge de l'ensemble des frais afférents par le demandeur.

Octobre 2014

Création d'une nouvelle voie en vue de son classement dans le domaine public servant la nouvelle école maternelle et dénomination : Rue Gabriela Mistral.

Autorisation donnée au Maire à signer la convention de prestation de service pour le matériel de protection incendie avec la SAUR. Montant total de 2 040 €/an pour 60 bornes.

Avis défavorable au projet d'installation de prétraitement de DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectueux), de transit et d'élimination ou de valorisation de déchets dangereux sur la commune de Vailhauquès.

Information au conseil des travaux d'urgence réalisés suite aux inondations.

Demandes d'aide financière à l'état, la région le conseil général et l'agence de l'eau pour les dégâts non assurables lors des épisodes d'intempéries.

Accord d'une subvention de 500 € à l'AMF 34 pour les communes de l'Hérault sinistrées par les inondations.

Vie sociale et familiale

Décembre 2013

Approbation du rapport relatif au transfert de charges élaboré par la CLET (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) au titre de la substitution aux Communes pour l'accompagnement et le soutien financier des structures d'Aniane (« LesPit-chounets »), de Montarnaud (« Le Berceau ») et de Saint André de Sangonis (« Chrysalides et papillons »).

Janvier 2014

Contribution de la Commune au financement du SDIS 34 au titre de l'année 2014 pour un montant de 63 320,60 €.

Février 2014

Approbation du règlement de la cotisation pour la campagne de dépistage du cancer du sein pour l'année 2014 à l'association A.M.H.D.C.S. dans le cadre de la convention de partenariat établie en 1999 avec tacite reconduction, pour un montant de 3 352,70 €
Octroi d'une subvention exceptionnelle de

1000 € pour la participation de 3 élèves montarnéens au 14ème congrès de l'ISE (Société Internationale d'Ethnologie) dans le cadre d'un projet pédagogique entre le Bouthan et la France.

Mai 2014

Renouvellement des membres du conseil d'administration du CCAS : Collège des élus: Fabienne Daniel, Chantal Wrutniak-Cabello, Anna Naturani, Sandrine Camarasa., Daniel Courbot, Elvire Pujolar, Romain Glemet. Membres désignés: Yvonne Molinier (UDAF), Marie-Rose Bure (Association Montarnissimo), Ludovic Di Miglio (ADMR), Sophie Lupin (Association Passerelle), Noémie Hermet (Présence Verte), Anne-Marie Thouzellier (Educateur Spécialisé), Jeanine Veillot (assistance auprès des personnes âgées).

Autorisation donnée au Maire à signer la convention de mise à disposition du local Crèche à la CCVH.

Vie scolaire et périscolaire

Décembre 2013

Dans le cadre de la construction de l'école maternelle, attribution du Marché « CSPS » à la société DEKKRA pour un montant de 9 348 € HT.

Février 2014

Dans le cadre de sa convention de partenariat, renouvellement de la participation financière de la commune aux frais de fonctionnement de l'association intercommunale du lycée Privé Agricole de Gignac, pour un montant de 206,32 €.

Février 2014

Compte tenu de l'augmentation des effectifs globaux, réajustement de la participation financière de la commune aux frais de séjour pour les classes transplantées de l'école élémentaire Font Mosson à un montant constant de 50 € par élève, soit pour l'année 2013-2014 une dotation de 4264 €. Ce montant sera réajusté annuellement en fonction de l'augmentation des effectifs scolaires.

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1200 € à l'école élémentaire Font Mosson,

correspondant à l'achat de 15 ordinateurs d'occasion au profit de la salle informatique.

Avril 2014

Désignation d'un représentant aux conseils d'écoles élémentaire et maternelle : Fabienne Daniel, adjointe à la vie scolaire .

Participation financière de la commune aux frais de séjour pour les classes transplantées de l'école maternelle : 753 € (montant maximum qui tient compte de l'évolution des effectifs).

Septembre 2014

Revalorisation des tarifs des tickets cantine qui passent de 3 € à 3,05 €.

Attribution du marché « classe modulaire » à la société Algeco, 18 814 € HT pour la tranche ferme (classe modulaire de 90 m²) et 11 604 € HT (classe supplémentaire de 60 m²) pour la tranche optionnelle.

Réforme des rythmes scolaires–Approbation de la création pour la période scolaire 2014-2015 de 7 emplois de vacataires chargés de l'accueil et de l'encadrement des enfants dans le cadre des TAP (temps d'activités périscolaires) mis en place par la Commune, ainsi que du montant de la rémunération de chaque vacataire à 21 € brut par heure travaillée.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, autorisation donnée au Maire à signer une convention de projet éducatif de territoire en partenariat avec le Rectorat, la CAF de l'Hérault et les services préfectoraux.

Votes de motions

Avril 2014

Motion contre la suppression des départements.

Motion contre la réduction des horaires d'ouverture de la poste de Montarnaud.

Septembre 2014

Motion contre le recours d'Intermarché sur l'implantation d'un supermarché sur la Commune de Montarnaud.

Les Voiries

Travaux suite aux intempéries de l'automne

La commune de Montarnaud, comme de très nombreuses communes du département, a subi de sérieux dégâts suite aux très fortes précipitations de septembre et octobre 2014. Bien entendu, ces dommages n'ont rien à voir avec ceux que des communes comme Saint-Pargoire ou Grabels, par exemple, ont connu. Toutefois, la commune a été classée par la Préfecture de l'Hérault en état de catastrophe naturelle pour l'ensemble des intempéries qui ont eu lieu du 17 au 19 septembre, du 29 au 30 septembre et du 6 au 7 octobre.

Ce classement en état de catastrophe naturelle devrait permettre aux particuliers de bénéficier de meilleures conditions de remboursement par leurs assurances personnelles. En ce qui concerne les biens municipaux, La Mairie a monté des dossiers de demande de subventions exceptionnelles dont nous attendons le retour.

Pour notre municipalité, la station d'épuration, le terrain de football au niveau du revêtement synthétique, l'intérieur de la halle aux sports et le local du RASED ont été particulièrement touchés. Les assurances devraient donc prendre en charge une partie des coûts de réparation de ces installations et du remplacement des matériels abimés.

Mais la majeure partie des dégâts concerne les voiries, qui, malheureusement ne sont jamais couvertes par les assurances. Le chiffrage de la réhabilitation de tous les chemins communaux très dégradés s'élève à environ 500 000 €.

Face aux difficultés marquées de circulation sur ces voies, la Mairie est intervenue en fonction des différents niveaux d'urgence. Des travaux ont été ainsi très rapidement initiés afin d'éviter une nouvelle inondation de la halle aux sports. Il s'est agi de créer un fossé pour drainer les eaux pluviales et de poser une grille de récupération de ces eaux. De même, au niveau du plateau sportif du Collège, la création d'une évacuation se déversant dans un fossé situé le long de la halle aux sports doit permettre d'éviter que toutes les eaux de pluie récoltées sur le plateau ne se déversent sur le terrain de football.

Dans un second temps, le conseil municipal a voté la réalisation de travaux de voiries pour une somme de 116 411 € HT (soit 139 693 € TTC) sur les rues et chemins qui ont été considérés comme les plus dégradés.



Dégâts sur le chemin de Beauregard.



Chemin de Beauregard après réfection.



Dégâts sur le chemin de la Tour.



Chemin de la Tour après réfection.

Ainsi en Novembre et Décembre 2014, le chemin de Beauregard, la partie basse du chemin de La Tour (près du ruisseau des mages), la rue du plan de l'olivier ainsi que la place du plan de l'olivier et une partie du chemin des Ecoliers (près de l'Ecole Maternelle) ont été réparés.

Nous sommes conscients que bien d'autres voies nécessitent également des travaux de remise en état. Nous poursuivrons donc dans les années qui viennent notre plan pluriannuel de réfection des voiries avec des priorités liées à la fois au degré de dégradation et à la fréquentation de ces voies.



Plan de l'Olivier après réparation.

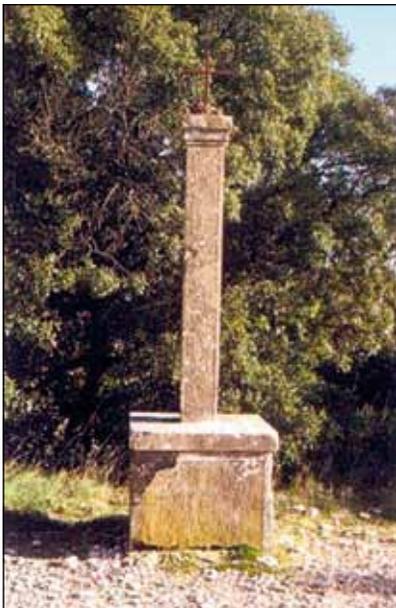
La Rouvière

Un bois de plus de 300 ans

Lorsque vous quittez Montarnaud par l'avenue des Pins en direction de la Boissière, vous longez tout d'abord un bel alignement de maisons vigneronnes, puis vous abordez la montée qui mène à la Boissière. A environ 3Km, sur la droite, une petite croix sans prétention, la croix de Saint-Félix, marque le début d'un chemin de terre carrossable qui constitue l'entrée du bois de La Rouvière.

La Croix de Saint-Félix

Cette croix fait l'objet d'une curieuse légende. En effet, pendant la révolution, elle a été démontée et ses pierres ont été réutilisées au village pour construire un abreuvoir et une mangeoire. Ces pierres se sont-elles vengées ? Dans la même année, une quinzaine de chevaux meurent après s'être désaltérés dans l'abreuvoir. Consulté, le curé du village évoque la colère divine engendrée par ce geste impie et ordonne la reconstruction de la croix de Saint-Félix à l'entrée du bois de la Rouvière. La légende prétend alors que plus aucun animal assoiffé ne périt dans Montarnaud après avoir bu ou mangé dans les récipients en pierre issus de l'ancienne croix. Celle que vous pouvez voir actuellement n'est qu'une des nombreuses répliques puisque la



croix originale a été remplacée cinq fois sans attirer pour autant la colère divine.

Le Bois de la Rouvière

La Rouvière, dont le nom est issu du terme languedocien rouve ou rove (chêne blanc) est un superbe bois de 300 ha dont 270 communaux, situé sur une zone de hautes garrigues au Nord-ouest du centre du village. Ce bois est exploité depuis 300 ans comme en témoignent la structure des arbres et la présence de nombreuses pistes qui le sillonnent.

Le relief est fortement pentu, souvent accidenté. Le boisement est essentiellement composé de chênes blancs et son sous-bois est très riche en espèces arbustives et herbacées. Tout en étant un secteur exploité depuis fort longtemps par l'homme, c'est une zone de refuge pour une faune et une flore spécifiques. En effet, la forêt bénéficie d'un microclimat frais et humide contrastant avec l'aridité de la garrigue alentour, qui permet l'installation d'une faune et d'une flore d'origine plus nordique qui trouvent là l'un des seuls sites favorables à leur développement sous un climat méditerranéen. En particulier, il constitue un site d'étude des mœurs de la mésange bleue par une équipe du CNRS dans le cadre d'un projet de recherche européen.

Au XVIIème siècle, il est essentiellement consacré au pastoralisme bien qu'il soit déjà peuplé de chênes blancs et verts, pratique agricole qui persistera jusqu'au début du XXème siècle et qui sera favorisée par la construction d'une bergerie par la municipalité en 1882. Néanmoins, dès le XIXème siècle, il est exploité de manière relativement intensive, par des coupes que le conseil municipal est parfois obligé de modérer.

Cependant, la disparition du pastoralisme au XXème siècle, va s'accompagner d'une recrudescence des incendies notamment en 1918 où la totalité du bois est détruite, ou en 1923 où la moitié du bois est brûlée avec 300ha de forêts privées. Aujourd'hui, sur ses hauteurs, trois guetteurs se relaient tout au long de l'été sur la vigie afin de surveiller les départs éventuels de feux.

Bien qu'il ne soit plus le repère de loups mentionnés en 1934, le bois accueille des populations de sangliers dont le nombre doit être régulé par des battues régulières organisées par la diane de Montarnaud. Néanmoins, le Bois de la Rouvière est un superbe site de promenade d'autant plus que la restauration de la bergerie en 1992 a offert aux associations du village, aux chasseurs et aux promeneurs un sympathique lieu d'accueil qui doit cependant être réservé en mairie.

Le nouveau site internet

Plus dynamique et fonctionnel

Inauguré le 14 octobre 2014, en présence du Maire, du Conseil Municipal de Montarnaud, ainsi que de l'entreprise prestataire « Vernalis Interactive », le nouveau site internet constitue un superbe outil de communication.

Indéniablement, la communication passe désormais par l'internet. Il nous fallait donc rénover le site de la commune qui datait quelque peu. Nous voulions de l'authenticité allié à de la fonctionnalité, avec un espace administratif pour simplifier les démarches et pouvoir obtenir les informations en ligne. Il était important aussi d'avoir une belle vitrine qui fasse écho à la vie des Montarnéen(ne)s.

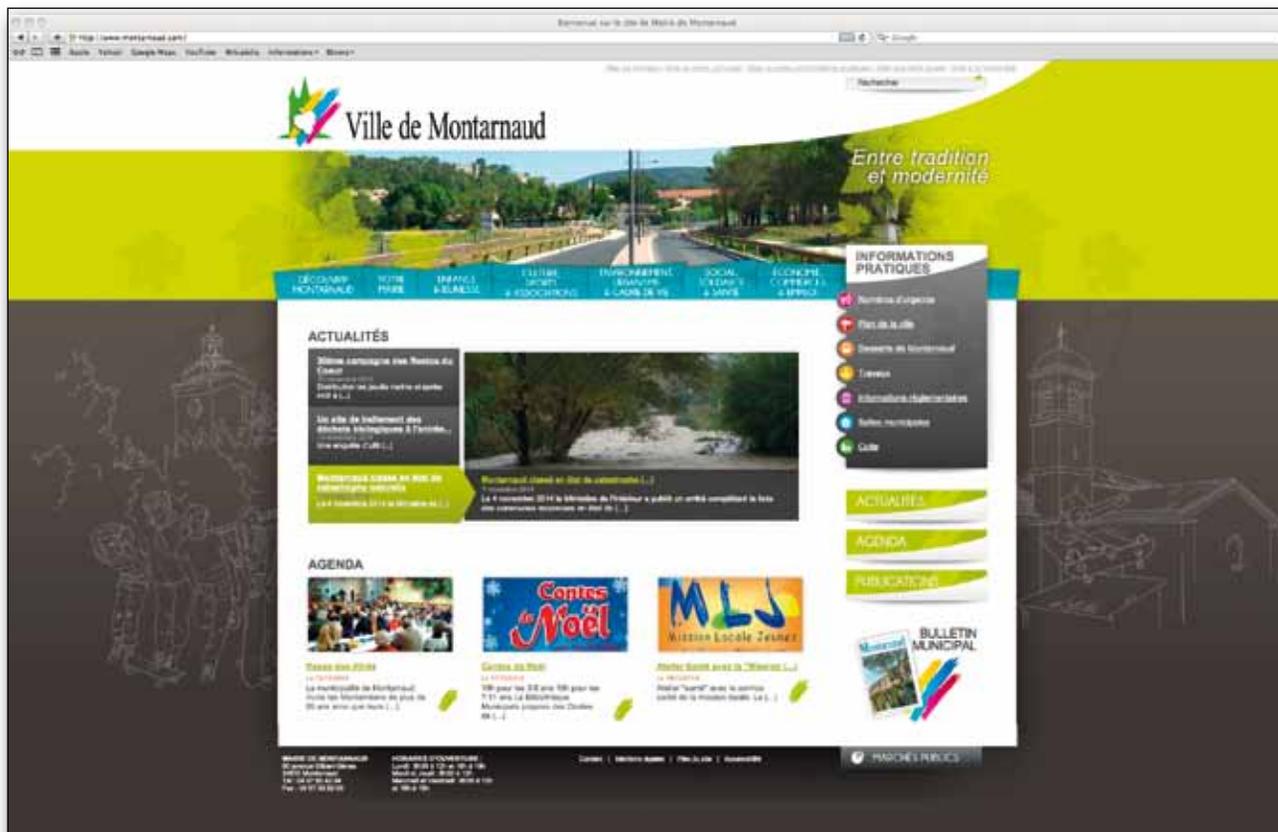
Tout cela nous a conduits à retravailler les contenus et revoir intégralement la charte graphique. L'entreprise Vernalis Interactive, prestataire spécialisé dans la réalisation de sites institutionnels (utilisant le logiciel libre SPIP, *Système de publication pour l'internet* qui s'attache particulièrement au

fonctionnement collectif et à la facilité d'emploi), avait déjà été sélectionné pour la réalisation de la première version du site de notre commune en 2002. Elle a su nous proposer une nouvelle maquette particulièrement convaincante.

Le nouveau site internet est effectivement très ergonomique, dynamique et attractif. Il a pour objectif principal de vous tenir informés des actualités municipales et événements culturels proposés par la ville de Montarnaud et ses nombreuses associations. Visibles en partie dès la page d'accueil, vous trouverez tous les articles importants d'actualité et les événements programmés pour le mois en sélectionnant les rubriques « **Actualités** » et « **Agenda** », ainsi que sur les pages dédiées aux différents services

municipaux (exemple : « *Bibliothèque* » : « *Événements* »). Il est également possible de télécharger les affiches et les publications municipales (mensuels Montarnaud et les Echos).

Fonctionnel, le nouveau site internet vous permet de plus de vous informer des **démarches administratives** (« *Votre Mairie* »), de suivre les **grands dossiers et projets** mis en place ou à venir (à découvrir sur les pages « *Orientation du Budget* », « *Délibérations* », « *Urbanisme* » et « *Economie, Commerces et Emplois* » entre autres), de prendre connaissance des **délibérations du conseil municipal**, ou de trouver les coordonnées et renseignements concernant les structures culturelles, économiques, sociales ou associatives présentes sur notre



Apérçu global de la nouvelle charte graphique avec la page d'accueil du nouveau site internet de la ville de Montarnaud.

commune en consultant **les annuaires** ou différents listings (*annuaires des associations, des professionnels de la santé, des commerçants et artisans...*).

Le site tente de faire une part belle à la découverte ou redécouverte des éléments de notre **patrimoine historique** et à la présentation des **temps forts** collectifs (*«Découvrir Montarnaud»*).

Cet outil qui est également le votre maintenant vivra de manière plus dynamique si vous lui transmettez ses événements.

Un site informatif, reflet d'une commune dynamique

Afin de garantir le bon fonctionnement

et le dynamisme de ce site, nous invitons toutes les structures montarnéennes nouvelles ou non référencées telles que les associations, entreprises, professionnels libéraux à se faire connaître en nous adressant la fiche de renseignement disponible sur le site, dûment remplie. («Demande de référencement», haut de page «Annuaire des associations», ou en lien direct dans «Economie, Commerces et Emplois»).

Nous sollicitons les associations à partager leurs informations sous forme d'un petit texte de présentation, ou d'articles, et leurs photos* afin de mieux couvrir tous les événements culturels qui animent notre commune tout au long de l'année et mieux faire connaître

leurs activités (**- pour les clichés il est important de tenir compte des droits à l'image des personnes présentes en leur demandant leur accord pour la parution*).

Un formulaire de demande de diffusion d'événements est à votre disposition en haut de page de l'Agenda. Pour cela, merci de nous adresser votre message avec vos photos ou images en pièces jointes, au format jpeg de préférence, par email également, à l'adresse habituelle service.communication@montarnaud.fr.

Une photo minimum (et/ou à défaut, le logo de votre association) est requise pour insérer un article sur le site.



Annuaire des associations



Formulaire de référencement des entreprises



Annuaire des commerçants, services et artisans.

Faites découvrir vos plus belles photos

Avec la volonté de proposer des publications reflétant la richesse de notre commune et le talent de ses habitants, nous sollicitons tous les photographes, amateurs ou plus expérimentés, (notamment par le biais de projets mis en place par le nouveau club photo de Montarnaud) à partager leurs plus beaux clichés* de Montarnaud, ses événements, ses sites et sa beauté (*des clichés artistiques et de la nature sont également les bienvenus*). Certains pourront être retenus comme couverture pour les mensuels « Montarnaud » ou partagés sur le site.



Remise des trophées de la Ville

Des montarnéens à l'honneur

Depuis plusieurs années, la commune de Montarnaud récompense les montarnéens ou les associations qui honorent et font briller les couleurs de notre cité par leurs activités. Cette cérémonie a eu lieu le 30 novembre, dans la salle du Conseil Municipal. Le millésime 2014 nous a réservé un excellent cru puisque nombreux furent celles et ceux qui par leur effort, leur engagement ont permis de mettre en avant le dynamisme de Montarnaud. Que l'on en juge !

LE DIPLÔME D'HONNEUR de la ville a été décerné à deux associations qui déploient une activité citoyenne et humaniste de qualité depuis de nombreuses années : « les Restos du Cœur » et « Montarnissimo ».

L'école élémentaire de Montarnaud a une nouvelle fois été distinguée pour deux remarquables performances : LE PRIX DE LECTURE RÉGIONALE obtenu par **Théo Rastouil**, alors en CM2 dans la classe de Madame Valois, actuellement en 6ème au Collège Vincent Badie et le 1ER PRIX DU CONCOURS « ECRIRE UN ALBUM EN ANGLAIS » attribué à la classe de **Monsieur Arnaud** avec la collaboration de **Madame Cabrol** et de la **conseillère pédagogique** en anglais. Ces récompenses attestent de l'excellente qualité de nos enseignants et de nos écoles, très largement reconnue à l'extérieur de Montarnaud.

Une explosion de trophées a honoré les très nombreuses performances de nos sportives et sportifs.

Six récompenses ont été attribuées à l'activité « **twirling bâton** » du foyer rural, pour leur participation aux DEMI-FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE à :

Alexandra Fouquet soliste minime et **Cassandra Gomez** soliste sénior, **Clara Berthommieu** et **Maeva Sammar-Tano** en duo benjamin, **Alexandra et Eléonore Fouquet** en duo minime, l'équipe minime avec **Alexandra Fouquet, Carla Nouvel, Clara Berthommieu, Fanny Berthommieu, Leana Felden** et **Yanna Goavec** (toutes filière 2) et enfin **Thaïssa Larchet** et **Eva Pouget** (filière 2). Nous adressons toutes nos félicitations à ces sportives pour leurs brillantes performances dans une discipline qui conjugue grâce et adresse, ainsi qu'à leurs entraîneurs et au foyer rural. Le dynamisme du **Hand Ball** a égale-



De gauche à droite : L'équipe de Hand des moins de 14 ans, Théo Rastouil, M. Anterrieu pour «Montarnissimo», Jérôme Labattut et l'équipe vétérans de Tennis...

ment été récompensé pour cette remarquable victoire qui a permis de remporter la COUPE DE L'HÉRAULT par l'équipe des moins de 14 ans composée de **Sacha Filandry, Louis Richard, Victor Vernet, Antonin Leyrat, Jules Minguet, Balthazar Mignard, Malo Mignard, Pablo Hutin, Clément Charmette, Jules Riou, Joshua Daniel Harris, Cyrus Thollons, Leo Chabert, Loïc Juquel** et **Lucas Celier**. Leurs entraîneurs **Boris Falandry, Sébastien Richard, Joris Mandelli, et Pascal Juquel** ont également été mis à l'honneur. Bravo à tous pour cette superbe performance.

Le Tennis Club de Montarnaud a lui aussi été distingué pour la place de FINALISTE DÉPARTEMENTAL acquise de haute lutte par l'équipe des plus de 35 ans **Bruno Roques, Pascal Bertrand et Christophe Iachella**. Cette performance est d'autant plus méritoire que la perte de la finale s'est essentiellement jouée sur une blessure. Bravo donc à cette équipe qui démontre qu'elle a tout l'avenir devant elle.

Des performances de très haut niveau international ont également été récompensées, notamment en équitation,

avec le titre de CHAMPION D'EUROPE D'ÉQUITATION DE TRAVAIL remporté par **Didier Carpentier** (président de l'AFET) et ses coéquipiers pour une discipline équestre qui s'apparente aux activités d'authentiques cow-boys appelés à conduire des troupeaux de bovins, ce qui exige une bonne connaissance de sa monture, ainsi que beaucoup de dextérité et de sens stratégique. Nous aurons le plaisir de les soutenir lors des championnats du monde de cette discipline qui aura lieu à Montarnaud en Aout 2015.

Mais c'est le **tir sur cibles** qui a apporté les résultats d'un niveau qui n'avait jamais été atteint précédemment sur notre commune avec le double titre de VICE-CHAMPION DU MONDE DE TIR EN INDIVIDUEL ET EN ÉQUIPE DE FRANCE remporté par **Jérôme Labatut**. Félicitations Jérôme pour cette immense performance qui fait ainsi connaître Montarnaud ben loin de nos frontières.

A l'issue de cette cérémonie un vin d'honneur a permis à toutes et à tous de lever le verre de l'amitié en l'honneur de celles et ceux qui par leur engagement et leurs efforts font briller Montarnaud.

Les Restos du Coeur

Un engagement durable

Trente, c'est le chiffre à retenir pour l'association que nous sommes ; cela fait effectivement 30 ans que Coluche a lancé son appel à la solidarité. Jamais il n'aurait imaginé que nous nous serions dans la même situation, même pire en 2014.

En effet, cet appel partait d'un constat simple. Des familles, des individus seuls, quel que soit leur âge, ne mangeaient pas à leur faim. Et pourtant, les denrées alimentaires de première nécessité existaient en surplus dans de grandes structures françaises et surtout européennes de stockage.

Force est de constater aujourd'hui que la misère augmente et que la démographie croissante accroît la demande alimentaire. La différence fondamentale avec la situation qui existait au début des restaurants du cœur réside dans la résorption complète de ces stocks.

D'autres besoins nouveaux, liés à l'aide à la personne, s'amplifient : comment se loger, comment trouver du travail, comment se relancer dans une société que vous avez abandonnée depuis un certain temps (ou qui vous a abandonné) ; comment écrire à cette société, comment lire des livres, voir des films et pouvoir en discuter avec des gens qui vous écoutent, comment s'habiller ?

En somme, comment exister ? Tel est le nouveau défi des associations à vocation sociale et des Restos du Cœur en particulier. Ces constats ont conduit à ouvrir les restos sur 2 périodes, l'une dite d'été, de mai à octobre, y compris juillet et août et celle dite d'hiver, de novembre à avril sur une période de 17 semaines.

L'aide alimentaire et à la personne de la période d'été, saison 2014-2015, vient de se terminer, avec un nouveau constat



d'augmentation du nombre de bénéficiaires. La période d'hiver commencera la semaine du 24 novembre dans tous les restos de l'hexagone.

En 2013-2014, le bureau départemental des Restos du Cœur a constaté une fréquentation en hausse de 8%, surtout en zones rurales ; le coût de la distribution alimentaire de l'Hérault a été de 3 millions d'euros dont 1 million trouvé par le département auprès des différentes institutions (Région, département, communautés de communes, mairies et bien sûr les dons de particuliers et d'entreprises).



Une partie de l'équipe de bénévoles, au local de Montarnaud (préfabriqués).

Les restos de l'Hérault, c'est 1 200 bénévoles, 33 centres, 8 restos bébés, 29 179 personnes adultes inscrites dont 9 906 familles, 2 214 758 repas servis soit 1414 tonnes de vivres. C'est aussi des ateliers de français, ateliers du cœur (cinéma et vacances CAF), les toits du cœur (38 logements), le camion du cœur ouvert toute l'année Place des Arceaux (45 045 repas/an), le micro crédit social, le jardin du cœur à Villeneuve les Maguelone (38 salariés en insertion), 6 grandes manifestations et de nombreuses collectes.

Le centre des Restos du Cœur de Montarnaud est une petite structure par rapport aux gros centres de Montpellier, Béziers, Sète... ; mais depuis notre ouverture il y a 8 ans, les distributions ont augmenté de



90% si l'on considère le nombre de bénéficiaires et de 190% si l'on considère le nombre de repas distribués (soit environ 6 600 repas/an). Notre structure propose une distribution alimentaire le jeudi matin de 9h à 11h30 et l'après-midi de 14h à 16h, à compter du 27 novembre 2014, durant 17 semaines. Les inscriptions se font toute l'année pendant les distributions. Divers ateliers sont proposés par notre centre : un atelier convivial ouvert les mardis de toute l'année de 14h30 à 17h qui s'adresse à toutes les personnes ayant un besoin d'échange, de discussion, de création dans la couture ou le crochet... (Pas d'inscription car ouvert à tous) ; aide à la rédaction de papiers administratifs ; aide à la liaison avec les structures sociales des communes, départements... ; places de cinéma ; prêt de livres de bibliothèque, dons de vêtements, relation avec le pôle emploi, la CAF, possibilité de vacances avec l'aide des services de la CAF, micro crédit social, etc.

Pour être complet n'oublions pas les 13 bénévoles du centre qui toute l'année répondent présents à toutes les sollicitations que ce soit dans la distribution, le magasin, l'accueil, la sécurité alimentaire et la convivialité.

Merci à Bernadette, Brigitte, Bernard, Clara, Claude, Liliane et les 2 Maryse de Montarnaud, Danielle, Mireille, Olivia et Roland de Vailhauquès ; Joëlle de La Boissière, Valérie d'Argelliers et Violette de Juvignac.

La structure départementale a besoin de bénévoles et de dons !

Contacts : Bat G, La Pergola, 51 Allée de la masane, 34080 Montpellier - Tél. : 04 67 40 52 37

À Montarnaud : Préfabriqué, Avenue Font Mossou - Tél. : 04 67 55 58 77

Les 61 associations Montarnéennes

34 Attelage : 04 67 55 55 08
AFET - Equitation de Travail : 06 77 23 00 74
ACPG CATM : 04 67 55 57 99
ALMSP Taekwondo Dojang : 06 03 28 50 63
ANACR : 04 67 79 26 19
Art'nSports : 06 64 62 09 37
Badminton Club : 06 38 90 00 08
Caval'Aventure : 06 19 27 47 45 / 06 81 22 42 29
Cavaliers du Mas les Mûriers : 07 81 55 91 59
Compagnie « A La Plancha » : 06 88 15 82 16
Club Taurin : 06 61 25 82 72
Diane Montarnéenne : 04 67 55 54 32
Dong Shu : 06 26 71 14 84
Ecole de Musique Vallée de l'Hérault : 04 67 67 87 68
Elémenterre : 06 24 33 11 59
Elles'M : 06 26 20 34 82
Environnement Montarnéen : 04 67 55 41 39
Espoir pour un Enfant : 04 67 55 43 91 ou 06 14 02 88 85
Etincelle : 04 67 55 51 80
FCPE : 04 99 62 31 70
Football - ASPMVM : 04 67 84 43 03

Formplus-gy : 06 10 97 64 80
Festivités Montarnéennes : 04 67 55 53 99
Foyer Rural : 06 19 22 20 33 ou 06 83 44 45 78
Handball - MHBC : 06 70 47 06 05
Inter Lignes - Biographies familiales : 06 65 72 72 32
La Boule Montarnéenne : 04 67 59 06 94
Le Cercle des Lotus : 06 07 57 33 21
L'Écrit-tôt : 06 31 97 70 21
Le Fil d'Ariane : 09 50 90 56 46
Les Amis du Judo : 04 67 55 51 71
Les Ateliers de Valérie : 06 30 41 87 15
Les Bergers du Pic : 06 76 40 91 04
Les Jardins de Tellus : 04 67 84 13 07 / 06 69 36 08 03
Les Productions Souples : 06 60 99 54 75
Les Récrés de la Mosson : 06 64 43 85 42
Les Restos du Cœur : 04 67 55 58 77
Les Rouleurs de Mécanique : 06 98 94 16 69
MONARC (Montarnaud Art et Culture) : 04 67 92 81 34
Mitoa : 06 17 96 43 37
Montarnaud Chasse Nature Loisirs : 06 77 26 26 09
Montarnaud Créatif : 04 67 54 32 50 / 06 23 61 16 11

Montarnaud, votre halte vers Compostelle : 09 62 07 06 99
Montarnissimo (ex Age d'Or) : 04 67 55 56 67
Muaythai Montarnéenne : 04 67 55 40 99
Nicolas et Sylvain : 06 01 40 80 49
Nous m'aime : Cie Théâtre 06 10 09 09 30
Protection et sécurité de l'environnement du quartier nord Montarnéen : 04 67 55 42 40
Protégeons la Nature : 06 66 00 69 39
Rallye - Sport - Découverte : 06 11 55 10 45
Rando Montarnaud : 06 30 48 84 27
Source Vive : 04 67 55 45 80
Syndicat de Chasse : 06 21 85 18 68
Tambourin Club : 06 11 92 05 04
Tennis Club de Montarnaud : 06 73 50 23 60
Tika Escalade : 06 20 43 02 72
Twirling : 06 83 44 45 78
Vies Sacrées : 06 34 16 51 10
VTT Montarnaud : 04 67 55 41 32
Zoom Photo Club Montarnaud : 06 76 65 67 47

Monarc

Tel le papillon qui prend son envol...



« Montarnaud Art et Culture – MONARC » est une association pour le développement de l'Art à Montarnaud et pour favoriser les échanges entre peintres et sculpteurs amateurs depuis 4 ans. Elle regroupe une quarantaine d'adhérents.

Des ateliers 'peintures' se déroulent un mardi tous les quinze jours afin de faci-

ter ces échanges.

« Monarc » organise 2 expositions chaque année, une à Argelliers vers la fin du printemps et la grande exposition dans la salle des fêtes de Montarnaud, fin août.

Les adhérents participent également à de nombreuses expositions organisées dans les communes aux alentours ou exposent même à titre personnel.

La grande exposition de Montarnaud est l'occasion de se retrouver dans une ambiance sympathique et conviviale et d'admirer les œuvres des « artistes » pendant une dizaine de jours.



Une animation invitant le public à regarder faire les artistes ou même à s'initier est un moment important de cette exposition.

Contact: Phousith 06 32 05 15 95, ou Pierre 06 08 93 53 43.

Zoom Club Photo

Une nouvelle association sur Montarnaud !

Le club photo de Montarnaud a ouvert ses portes en septembre 2014. Son objectif est de regrouper des amateurs autour de la photographie numérique, quel que soit le matériel et le niveau de chacun.

Des séances hebdomadaires ponctuées d'ateliers et de sorties sur le terrain, permettent aux adhérents de développer et

partager leurs connaissances. Elles allient théorie, pratique et analyse des clichés en groupe.

L'association envisage pour le 1^{er} semestre 2015, un concours photo ouvert à tous, une exposition photo et des séances d'initiation sous forme de stage d'une journée pour tous publics.



Contact : 06 75 65 67 47

Email : zoomphotoclub@yahoo.fr

<https://clubphotomontarnaud.wordpress.com>

AFET - Equitation de travail

À la découverte de l'équitation Western et du tri de bétail



L'association Française d'Équitation de Travail «l'AFET», nous fait découvrir les disciplines de travail du bétail issues des USA, et organise des manifestations et compétitions de tri de bétail en équitation western depuis 2002.

Son objectif principal est de permettre à ses adhérents de s'informer et de se former à ces

disciplines dans un esprit festif et convivial tout en respectant l'éthique «Western».

Un championnat régional est organisé chaque année, qualificatif pour un éventuel championnat de France qui voit les meilleures équipes nationales se confronter sur trois journées de compétitions.

Des concours d'entraînement et des stages de formation/perfectionnement sont planifiés régulièrement chez nos adhérents professionnels. L'association participe également à diverses manifestations et salons nationaux ou internationaux, soit en démonstration, soit en concours hors

championnat du type «Master», championnat d'Europe ou championnat du monde.

L'AFET a été championne d'Europe de « team et cattle penning » cette année, et organisera pour la première fois à Montarnaud un événement inédit en 2015 : 13 au 16 août 2015 : Championnat du monde de tri de bétail, au Domaine de la Fleurière.

Contact : Didier Carpentier, 06 77 23 00 74

Email : president@afet-western.com

Site : <http://www.afet-western.com>

Inter Ligne

Biographies familiales : Écrivez et transmettez votre histoire !

L'association Inter Ligne, vous propose d'écrire votre biographie chez vous, en duo avec notre écrivain de vies, ou bien en atelier d'écriture collectif.

Elle intervient aussi en entreprise ou pour les collectivités : il s'agit alors de portraits collectifs pour rendre hommage, illustrer un métier, servir de support à un tutorat/une formation, constituer une mémoire collective, créer du lien social et une dynamique de groupe. En milieu scolaire, les ateliers d'écriture de notre association sensibilisent les élèves à la transmission intergénérationnelle et à la poésie du quotidien. Écrire sa propre Histoire, c'est révéler la cohérence d'un parcours, donner du sens à la diversité éclectique de notre vie. C'est



comme reconstituer un puzzle. L'écriture, par le choix et l'agencement des mots, met en lumière le lien unissant les événements, les rencontres, les lieux, les paroles, les objets...

Écrire son Histoire, c'est aussi la possibilité de la transmettre. Une ressource dans laquelle puiser des outils et des forces, des enseignements à offrir à ses proches.

Si l'éclatement des cellules familiales ne permet plus à l'oralité de jouer son rôle de transmission intergénérationnelle, l'écriture, elle, transcende le temps et l'espace. Écrire son Histoire c'est réaliser que chacun de nous est un élément du Patrimoine de l'Humanité. Chacun de nous est un monde à part entière et chacun a sa place dans la longue caravane des générations. Un patrimoine familial écrit à l'encre des racines pour les générations suivantes : on ne sait pas toujours où l'on va mais on peut savoir d'où l'on vient.

Contact : Elodie Paul, 06 65 72 72 32

Email : inter_ligne@yahoo.fr

<http://www.interligne.pamaison.fr>

Art'nSports

Tous au sport !

« Art'nSports » est une association dont le but est le développement des activités physiques et sportives pour tous quel que soit l'âge.

L'association met en place des stages pour les enfants de maternelle et primaire pendant les vacances scolaires dans la halle des

sports de Montarnaud où de nombreuses activités sportives et ludiques sont proposées tout au long de la journée.

Prochains stages : la deuxième semaine des vacances de février 2015, vacances de Pâques et au mois de Juillet.

Attention, les places sont limitées!



Projets adultes et seniors à voir en 2015...

Contact : Aude Tarbouriech, 06 64 62 09 37

Email : audesports@free.fr

Les Rouleurs de Mécanique

Une compagnie pas comme les autres



L'association « Les Rouleurs de mécanique » est née en avril 2013 ; il s'agit d'une compagnie de théâtre amateur avec des comédiens handicapés et valides. Elle

a comme objectifs : la sensibilisation à la discrimination et à l'exclusion, notamment dans le domaine du handicap au travers de témoignages, conférences, d'ateliers théâtre et d'improvisation, théâtre forum, danses, et toutes autres expressions.

2014 a été consacrée à la création de notre nouveau spectacle : « Et si... » et nous avons eu le grand plaisir de le présenter pour la première fois à Montarnaud le 17 octobre 2014 à la salle des fêtes.

Les projets pour l'année 2015 : la diffusion de notre spectacle « Et si... », des nouvelles créations avec un travail autour

de la femme : ses différents espaces intérieurs et extérieurs, la transmission orale (la mémoire, les souvenirs), comment le transgénérationnel prend forme dans nos vies au quotidien, la mise en place d'un atelier d'improvisation théâtrale.



Les rouleurs de mécanique vous présentent tous leurs meilleurs vœux pour l'année 2015.

Contact : Anna Naturani, 06 98 94 16 69

Email : lesrouleurs.demecanique@gmail.com

Site en construction

Elles'M

De drôles de dames



Les « Elles'M » existent depuis 3 ans. Les 54 adhérentes se retrouvent autour d'activités sportives (pilate, step, LIA, danse) et de différents ateliers proposés par les membres de l'association en fonction de leurs savoir-faire (cuisine, cosmétique bio, peinture...): activités encadrées par les Elles'M elles-mêmes !



Cette année, l'association a notamment organisé le vide-grenier du 8 novembre 2014 en faveur d'Espoir pour un enfant et le marché de Noël, en partenariat avec la Mairie.

Les maître-mots de cette bande de filles : convivialité, partage, bonne humeur et une pointe de charme qui s'illustrera dans la seconde édition du calendrier disponible très prochainement, ainsi que lors de la soirée « Femmes, je vous M » du 14 mars 2015.

Contact : Laurence Richard, 06 26 20 34 82

Email : ellesm340@gmail.com

Espoir Pour un Enfant

Entraide et convivialité

L'association « Espoir pour un Enfant Hérault » créée en 1977 à St Jean de Védas a pour but de soigner, d'éduquer et de parrainer les enfants en détresse en France et dans de nombreux pays étrangers. A noter, les premières greffes cœur-poumon et foie ont été réalisées en France sur des enfants de l'Hérault financées par l'association car la sécurité sociale ne les prenait pas en charge.



Pour mener à bien toutes ces actions de nombreuses manifestations sont organisées pour récolter des fonds dans les villages à travers l'Hérault : braderies, foire aux Anes, marchés, défis sportifs, etc.

A Montarnaud, la municipalité ayant mis

à notre disposition gratuitement un local depuis 28 ans, nous récupérons tous les dons de vêtements, chaussures, brocante, livres et jouets que nous revendons à petit prix au profit de l'association. Tout ce travail est réalisé par des bénévoles dans une ambiance de convivialité et d'entraide le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le samedi de 9h à 12h.

A la salle des fêtes sont organisées deux braderies par an et nous présentons un stand à la journée des associations ainsi qu'au marché de Noël.

Dans un esprit de solidarité, d'entraide et d'amitié nous vous attendons nombreux dans la petite boutique au pied de l'horloge.

Merci à M. le Maire et à l'équipe municipale pour leur soutien.

Pour tous renseignements sur les parrainages, les familles d'accueil ou de relais ou autre merci nous contacter aux : 04 67 55 43 91 ou 06 14 02 88 85.



Etat civil

Naissances

| | | | |
|-----------------------------------------------------|----------|---------------------------------------|----------|
| ASSELIN TEYSSANDIE Noah, Julien, Jean-Marc, Francis | 05/01/14 | LEMONNIER Lucas Alain, José | 08/09/14 |
| MILLION Lyse, Katy, Evelyne | 08/01/14 | DANEL Djanys, Hendrick | 09/09/14 |
| OLOUBI Naklan, Marley | 10/02/14 | MOLINIER Florian, Jean, Henri | 12/09/14 |
| AMALRIC Marcel, Charles | 08/03/14 | ASTRUC Adrien, Pierre, Jean | 16/09/14 |
| DA SILVA Jordan, Sylvain, Jérôme | 09/04/14 | LEBORGNE Mylan, Didier, Yves | 17/09/14 |
| DALEGRE Lucile, | 10/04/14 | ROUVIERE Célia, Marie, Rose | 25/09/14 |
| SCHRÖDER Alexis, Christian, Michel | 26/04/14 | INGRATO WEHRLÉ Emma, Nadine, Patricia | 02/10/14 |
| GONZALEZ Elèna, Jade, Raymonde | 29/04/14 | MEYRAN Lisa, Rose, Joëlle | 02/10/14 |
| LALLEMAND Louis, Alexis | 30/04/14 | BARCELO Tiago, José, Jean-Alec | 07/10/14 |
| MAHE Chloé, | 30/05/14 | ZITTER Lila-Rose | 19/10/14 |
| MARTIN SIMBÖCK Emilie, Marianne, Martine, | 12/06/14 | MUNOZ Lola, Hélène, Patricia | 24/10/14 |
| HERAIL Louise, Gabrielle, Charlie | 15/06/14 | ABBAOUI Inaya | 25/10/14 |
| FASSOUR Faysal | 27/06/14 | BARON Eléonore, Yvette | 25/10/14 |
| ALBANIAC Emmy, Maguelone, Pierrette | 28/06/14 | LEBRUN Louise, Agnès | 29/10/14 |
| PINEAUX Emie, Martine, Monique | 12/07/14 | ASENSIO Camille, Rose, Maria | 05/11/14 |
| VAYSSE Jules | 23/07/14 | GIMENEZ Mâléna, Jayliana, Paulette | 07/11/14 |
| BELMIR Maëlys, Christine, Brigitte | 24/07/14 | LEMASLE Arthur, René, Michel | 10/11/14 |
| GARZINO Alicia, Ambre | 26/07/14 | CHRISTIN HEM Loris, Axel, Mathys | 17/11/14 |
| CAYROCHE Téo, Jacques, Jean-Luc | 11/08/14 | PANDO AGHLANE Sofia | 23/11/14 |
| BERNE Maëlys, Fatima, Christiane | 14/08/14 | LECUP Iris | 24/11/14 |
| BENIATTOU Imran | 18/08/14 | MOWEN Jackson, Emrys, Sean, Cecil | 27/11/14 |
| KHADDAR Yanis, Pierre, Emir | 21/08/14 | LEDOUX Léonie, Sophie | 28/11/14 |
| PHILIPPE Lylou | 22/08/14 | CODINA Kévin, John, Benoît | 06/12/14 |
| DELAGE Charles, Adrien, | 30/08/14 | MOREZZI Izia, Yaelle, Anaïs | 07/12/14 |
| DELAGE Juliette, Louise | 30/08/14 | LUHRING Marilyne, Catherine, Monique | 11/12/14 |

Mariages

| | | | |
|------------------------------------------------|----------|--------------------------------------|----------|
| NATAT Martine et AMER Sahar | 17/01/14 | PAPAIX Julie et FOURNIER Nicolas | 18/07/14 |
| MIGNARD Jean-Loup et DODET Gilles | 26/04/14 | AMIGON Claire et GUILLERMONT Adrien | 19/07/14 |
| LELEU Marion et RIXTE Samuel | 03/05/14 | CANAL Christelle et VALMINOS Jean | 26/07/14 |
| CHEVOBBE Martine et MOULINS Alain Robert | 17/05/14 | BENCHOUKA Elsa et RAMON Nicolas | 09/08/14 |
| MAS Laetitia et MILLION Thomas | 30/05/14 | SANYA Safaâ et PENICAUD Kévin | 09/08/14 |
| MALACARNE Alexandra et GUITTEAU Amaury | 07/06/14 | VIOLA Emilie et CHALLINE Patrick | 30/08/14 |
| GELY Cindy et GAY Florent | 14/06/14 | GIBERT Christine et VALETTE Guy | 20/09/14 |
| MARION Elodie et PUJOL Sébastien | 21/06/14 | LARUFFA Solenne et TORRES Thibaud | 04/10/14 |
| BLAQUIERE Christelle et GALIBERT Jean-François | 05/07/14 | PASTORE Marie et FABRE Renaud | 04/10/14 |
| EMBLANC Françoise et CASSIM Jean-Hugues | 12/07/14 | LE ROY Caroline et CORBEAU Sébastien | 11/10/14 |

Décès

| | | | |
|---------------------------------|----------|---------------------------------|----------|
| CENGARLE Jean-Pierre | 03/01/14 | TURPIN Epouse GIL Fabienne | 01/08/14 |
| RECOULAT Epouse ROUGE Marcelle | 08/01/14 | MAZOYER Xavier | 21/08/14 |
| CALVETE POSTIGO José | 12/01/14 | RAINARD Armand | 01/10/14 |
| SAINT-SAUVEUR Jean-Louis | 18/03/14 | AUREILLE Veuve EGEE Rolande | 21/10/14 |
| VIEIRA DE ALMEIDA Carlos | 10/04/14 | CALMES Emilienne | 11/11/14 |
| KÄPPELI Anne-Lise | 02/05/14 | MONNIER Veuve GAUDILLÈRE Nicole | 04/11/14 |
| PERRIER Veuve CARRIERE Juliette | 19/06/14 | FOURNIER Jean-Luc | 17/11/14 |
| OLIVE Jean-Paul | 09/07/14 | PROUGET Serge | 16/12/14 |
| MOUNAU Louis | 29/07/14 | | |

Médical et Paramédical

CLINIQUE GERONTO- PSYCHIATRIQUE

Clinique Saint Antoine : 04 67 02 91 10

MEDECINS

Docteur Michel CHIONO

Cab : 04 67 55 40 06 - Dom : 04 67 55 48 06

Docteur Renos IOANNIDES

Cab : 04 67 55 45 52 - Dom : 04 67 55 41 48

Docteurs Jeanne MEYER et Alain DJEMAA

Cab : 04 67 55 58 60 - Dom : 04 67 55 45 12

DENTISTE

Eric DOUMENGE : 04 67 55 57 30

KINESITHERAPEUTES

Agnieszka DEFUS-TOURSEL : 04 67 55 36 42

Florent GAY : 06 26 39 34 89

Marine LUCAS-LAPLACE : 04 67 55 47 67 / 09 64 21 01 36

Bruno PEREZ : 04 67 55 51 33

Sophie WOIMANT : 04 67 55 47 67 / 09 64 21 01 36

ENERGETIQUE CHINOISE

Patricia JULLIAN : 06 17 96 43 37

Valérie VALETTE : 04 67 55 66 14 / 06 30 41 87 15

INFIRMIERS

Anita ALEXANDRE : 06 26 59 04 23

Isabelle CHAMIER : 04 67 55 40 56

Florence CHASTAN : 06 20 93 27 11

Laurence Girault : 06 15 43 02 90

Sophie HERREROS : 06 89 06 02 89

Boris KASJANOW : 06 85 02 42 62

Fabien LAMBERT : 06 22 09 65 75

Caroline LE BUREL : 06 64 83 46 90

Robin LISCOET : 06 37 36 64 12

Chrystel MEYLAN (spé. enfant) : 07 85 62 18 88

Dominique MORENO : 06 22 24 09 35

Jean Charles MALVES : 06 11 65 53 29

Laurence TALOTTI-PFISTER : 04 67 55 02 83

Nadine WEHRLE : 04 67 55 54 74

Maïssa ZAÏZ : 04 67 55 43 23

OPTICIENNE

Julie MIGUET : 04 67 56 88 48

ORTHOPHONISTES

Cabinet BARTOLI & ROLLIER : 04 67 55 46 82

Céline POSCHMANN : 06 88 08 33 78

ORTHOPTISTE

Annabelle BUSIN : 06 83 48 97 86

OSTÉOPATHE

Marie VIALLE : 06 20 46 83 98

Hélène PISSOT : 06 31 26 52 30

PODOLOGUES

Brice MARTIN : 04 67 41 93 98 / 06 62 73 89 19

Jérôme HERNANDEZ : 04 67 40 62 04 / 06 66 92 60 54

SAGE-FEMME

Justine MAZEL : 06 87 54 59 15

SOPHROLOGUE

THERAPEUTE

Marie VAILLAND : 09 50 90 56 46 / 06 52 98 10 48

VETERINAIRE

Martine RIOU : 04 67 55 45 00

ART ET MUSICOTHERAPIE

Catherine ALDEBERT : 06 33 09 59 05

DIETETICIENNE

Samia SOUSSI : 06 72 07 90 89

PHARMACIE

Pharmacie de Montarnaud : 04 67 55 41 82

Accueil et Scolaire

Crèche "Le Berceau" : 04 67 67 87 65

École Maternelle : 04 67 55 48 82

École Élémentaire : 04 67 55 56 99

Garderie : 04 67 55 48 82

Cantine : 04 99 62 53 45

Collège : 04 99 62 31 70

Tickets en vente à la Mairie

Garderie : 1,20 €

Cantine : 3,05 € le repas

Autres Services

POMPIERS : 18

POLICE SECOURS : 17

SAMU : 15

LA POSTE : 04 67 12 15 13

RESTO DU COEUR : Antenne de Montarnaud
04 67 55 58 77

ASSISTANTE SOCIALE - CG 34 (en Mairie)
Permanence : 04 67 67 88 55 (sur rendez vous)

PERCEPTION DE GIGNAC : 04 67 57 04 06

GENDARMERIE : 04 67 75 18 99

SOUS PREFECTURE DE LODEVE : 04 67 88 34 00

DECHETTERIE DE MONTARNAUD

Syndicat Centre Hérault : 04 67 88 18 46

Tous les mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT : 04 67 67 67 67

COMMUNAUTÉ COMMUNES VALLÉE HÉRAULT
CCVH : 04 67 57 04 50

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
Saint Guilhem le Désert / Vallée de l'Hérault : 04 67 57 58 83

CAF (Caisse d'allocation familiales) : 08 10 25 34 20

CESML : 04 67 66 67 66
Coopérative d'Electricité de Saint Martin de Londres

SAUR : 04 34 20 30 01
Service eau et assainissement

LA PAROISSE : 04 67 55 46 40
Messe le dimanche à 11h

REGION LANGUEDOC ROUSSILLON : 04 67 22 80 00

MIDI LIBRE : Correspondant Jean Pierre PUJOL
Port : 06 38 03 41 01 - Email : jp.pujol2@wanadoo.fr

MISSION LOCALE JEUNES : 04 67 54 91 45

SOS AMITIE : 04 67 63 00 63

SIDA INFO SERVICE : 0 800 840 800 (n° vert)

HERAULT TRANSPORT : 04 34 888 999

De Montarnaud (Mairie)

à Montpellier (Mosson) :

7h01-7h20, 8h17-8h40,
9h18-9h40, 12h38-13h00,
13h38-14h05, 17h00-17h20, 17h30-17h50,
18h17-18h40.

De Montpellier (Mosson)

à Montarnaud (Lou Pradas) :

8h10-8h27, 12h40-12h57, 13h20-13h33, 15h15-
15h28, 16h15-16h32, 17h15-17h28,
18h15-18h39, 18h45-19h03, 19h35-19h53
(horaires du lundi au vendredi).

MARCHÉ Mercredi matin sur l'esplanade

Afin de tenir à jour tous les contacts et téléphones, merci de nous faire part des oublis ou anomalies que vous rencontrez lors de la lecture.

Commerces, Services et Artisans

AGRICULTEURS ET VENTE DIRECTE

EARL Les Mûriers (Élevage chevaux) : 09 51 97 57 90
Le Potager de Laurence : 06 88 57 10 85

ALIMENTATION

Amalou-Bonnet : 04 67 55 48 43
Cave de l'Esplanade : 04 67 55 43 31
Nathalie Primeurs : 04 67 55 55 85

BAR ET RESTAURATION

Brasserie du Commerce : 04 67 84 02 77
L'Abri-Cotier : 04 67 55 44 92
Pizza 421 : 04 67 55 04 05
Restaurant brasserie « Chez Titi » : 09 71 21 41 99
Snack Montarnaud : 04 67 92 37 53
Tropikal Pizza : 06 34 21 05 75

BOUCHERIE

Bruno Codina : 04 99 06 43 49

BOULANGERIE

Aux délices de la Mosson : 04 67 55 50 21
Pezanna : 04 67 55 49 15

COIFFURE ET BEAUTÉ

Aromasan parfums : 06 85 95 75 50
Christine Coiffure (à domicile) : 06 63 26 61 49
Dolorès Coiffure : 04 67 55 42 00
L'Atelier de Coiffure : 04 67 55 44 05
Laurent Coiffure : 04 67 55 42 72
Gilbert Alonso (à domicile) : 04 67 55 48 74
Gines Art (à domicile) : 06 80 41 56 77
Revema Cosmetique : 06 61 54 45 17
Secret de Beauté (Institut) : 04 67 55 52 83

FLEURISTE

Florilège : 04 67 29 35 66

GARAGISTE

Femenia Auto : 04 67 91 23 31
Garage MD Automobile : 04 67 55 62 35
Mécanique Auto à domicile Doc'Auto :
06 78 94 49 97 / 04 67 55 44 95

GÎTE ET HÉBERGEMENT

Château de Montarnaud : 04 67 55 48 02
Gîte Le Temps d'une Pause : 04 67 92 30 64
Gîte Les Mûriers : 09 51 97 57 90
La Maison d'à Coté : 06 17 96 43 37
Les Bois des Frênes : 06 17 96 43 37

VITICULTEURS ET VENTE DIRECTE

Clos Saint Conti : 06 14 05 27 83
Domaine Croix de Félix : 06 15 99 51 77
Domaine d'Escary : 06 11 54 76 61
Domaine Mas du Village : 07 81 86 51 31
Domaine Puech Merle : 06 10 04 61 82
Mas des Tentations : 06 72 25 68 70

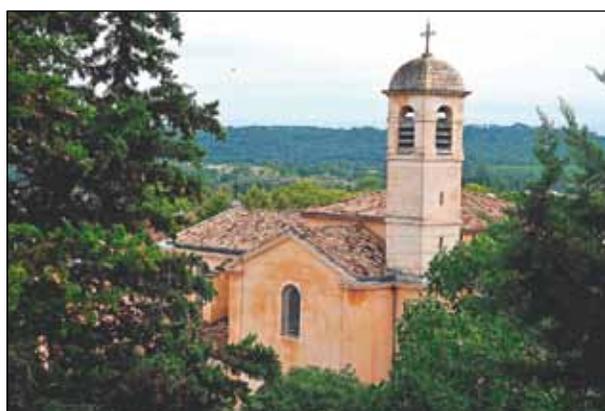
SERVICES DIVERS

L'Agence Immo : 04 99 63 90 62
AGENTS IMMOBILIER MANDATAIRES :
Hugo Bolzinger : 07 50 45 61 37
Huard Laurence : 07 82 02 90 74
Aude Coach Sportif : 06 64 62 09 37 (à domicile)
Auto Ecole Pilote : 04 67 55 46 08
BSF Imprimerie : 04 67 55 44 81
Elevage de Gibiers : 06 24 20 46 00
FAMILLES D'ACCUEIL PERSONNES AGÉES :
Nicole Bou : 04 67 55 45 34
Nadine Martinez : 09 63 26 57 38 / 06 16 87 35 03
Groupama Sud : 04 67 55 47 13
JP Multiservices : 06 72 27 45 31
MOBILIER EN CARTON SUR MESURE
Magic Carton : 04 67 55 45 42
Maintenance Informatique MMI :
04 30 12 09 44 / 06 67 34 63 81
Marechal-Ferrant Stéphane Vicedo : 04 67 55 52 00
SIRAM - DEPANNAGE ELECTROMÉNAGER :
Jean Bernard Rosciglione : 06 83 34 16 63
Tabac Presse Rabier : 04 67 55 51 50
Fax à disposition 04 99 62 03 66

TRAVAUX

AB Rénovation : 06 19 56 79 49
AG Construction 34 : 04 67 66 31 06
Alarme Confort 34 : 06 08 63 59 57
Ange Carreleur : 06 09 20 46 04 / 04 67 29 43 19
Architecte Jean-Yves Millet : 06 71 06 87 16
Bou Michael Plomberie : 06 18 63 40 27
Carrelage Estivill : 04 67 55 52 06
CJV Environnement (bureau d'étude) : 04 67 55 19 99
Chauffagiste Dépan'Gaz : 06 64 82 18 64
Chauffagiste Tige : 04 67 55 40 20
Déco & Peinture : 06 18 23 34 22
Desmettre Couverture : 04 67 55 49 29 / 06 22 53 63 35
Electricité Araujo : 04 67 55 47 85
Electricité Gleizes : 04 67 55 47 83
Electricité Rodillon : 04 67 55 53 20
Façades Azur Façades : 04 99 63 91 38
Horizon Décor : 06 07 26 96 29
Jardinier Ambrosi Jardins : 04 67 55 57 61
Le Sens des Jardins : 06 60 59 87 94
Maçonnerie Gély : 06 80 13 75 72
Menuiserie David : 04 67 55 56 40
Nouvelles Constructions du Littoral :
06 29 12 28 62 / 04 67 38 16 84
Paysagiste Munoz : 06 27 02 05 34
Peinture Bonnal : 04 67 55 45 69
Peinture Pellicer Anthony : 06 10 11 11 14
Peinture Valero : 06 18 27 35 78
Piscine Electr'Eau : 04 67 55 52 66
Plafonds Cloisons Dumas : 06 18 95 20 21
Plâtrerie Techniques et Traditions : 06 15 91 50 95
Plomberie Chauffage Solairmax : 04 67 55 52 57
Plomberie Chauffage S.P.I.D. : 04 67 55 55 87
Plomberie du Languedoc : 06 44 00 01 00
Pro Rénovation : 04 67 72 52 84
Terrassements Marck : 04 67 55 47 91





Ville de Montarnaud

Mairie

80, avenue Gilbert Senes
34570 Montarnaud
Tél : 04 67 55 40 84 / Fax : 04 67 55 52 65
Lundi : 8h30 à 12h et 16h à 19h
Mardi : 8h30 à 12h
Mercredi : 8h30 à 12h et 16h à 18h
Jeudi : 8h30 à 12h
Vendredi : 8h30 à 12h et 16h à 18h
Permanence des Elus :
M. le Maire : tous les jours sur rendez-vous
Elu(e)s : Samedi 9h30 sur rendez-vous
Permanence Affaires Sociales :
Vendredi 14h à 16h
Permanence Urbanisme :
Mardi et Jeudi matin sur rendez-vous

Police Municipale

Tél. : 04 67 59 13 53

Bibliothèque Municipale

Tél. : 04 67 55 48 16
Mardi : 16h30 à 18h30
Mercredi : 9h à 12h et 14h à 18h30
Vendredi : 15h à 18h30
Samedi : 9h à 12h.

Espace Multimédia Municipal

Tél. : 04 67 55 75 35
Mercredi : 10h à 12h *sauf le 1^{er} mercredi du mois*
Mercredi (jeunesse) : 16h à 18h
Vendredi : 16h à 18h
(14h à 16h : demandeur d'emploi)
Samedi : 10h-12h

Service Jeunesse Municipal

Tél. : 04 67 55 75 68
ALSH « Les Ouistitis » : 04 67 55 48 82
Mercredi et vacances scolaires : 8h à 18h
ALSH « Les Katchouks »
Mercredi et vacances scolaires : 8h à 18h
Salle des Jeunes
Mercredi : 14h à 18h - Vendredi : 17h à 23h
Vacances scolaires : 9h à 18h

Réseau Information Jeunesse

Tél. : 04 67 55 75 68

Site Internet Municipal

www.montarnaud.com
service.communication@montarnaud.fr